

Journal

Journal de la FFSB

Trimestriel : Juillet / Août / Septembre 2007

Belgique - Belgie
P.P.
1050 Bruxelles 5
BC 0491
Bureau de dépôt
Bruxelles 5
Chaussée de
Boondael 55

Numéro 95

BRUXELLONS !

AU CHÂTEAU DU KARREVELD

Des spectacles accessibles aux sourds
et malentendants - Page 29



**Le dépistage
auditif
néonatal**

**La voie
toute tracée
vers l'implant
cochléaire?**

Sommaire

Dépistage auditif néonatal	
Le débat ravivé.....	4
Que se passe-t-il en cas de dépistage négatif chez le nouveau-né ?.....	5
À quel moment l'implant cochléaire est-il préconisé ?.....	6
Pourquoi le corps médical conseille d'implanter l'enfant sourd avant l'âge de 18 mois ?.....	7
Vrai - Faux.....	8
Lectures complémentaires – Liens internet.....	9
Aide techniques	
Le système FM Smartlink SX.....	10
Le Geste Qui Sauve	
Le vol des GSM.....	11
Nouvelles internationales	12
Belgian Disability Forum	
Pétition européenne.....	13
Carnet noir	15
Théâtre	
Autopsie d'une bouteille.....	16
Internet	
www.surdimobil.org.....	18
Agenda des associations affiliées	19
Du signe au mot n° 77	22
Culture / Loisirs	23
Santé	
Le syndrome d'Usher.....	24
Patchwork d'infos	26
Bruxellons	
La cuvée 2007.....	29
Revue de presse & Nouvelles acquisitions du CIDS	30
Une lectrice nous écrit	
Les mains pour le dire.....	32
Volet social	
Allocations familiales pour famille monoparentale en difficulté.....	34
Du côté de l'emploi	
Année européenne de l'égalité des chances pour tous !.....	35
Lecture	
Le monde merveilleux d'Arthur.....	37
Annonces / Courrier / Echos	38
Solution du signe au mot n° 76	39

Sournal

Journal de la FFSB

Trimestriel d'éducation permanente édité par
la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE
BELGIQUE ASBL

Rue Van Eyck, 11A / 4
1050 Bruxelles - Belgique

Fax: +32 (0)2 644 68 44

Tél.: + 32 (0)2 644 69 01

E-mail: sournal@ffsb.be

Site web: www.ffsb.be

Le texte inspire le geste

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Comité du Sournal

Christelle BALARD

Brigitte BENNERT

Thomas BRUNEAU

Alfred FIÉVET

Martine FRAITURE

Ont participé

à ce numéro

Arnaud BALARD

Christelle BALARD

Nina BERTOZZI

David DUDING

Jérôme DUQUESNE

Martine FRAITURE

Lydia LALLEMAND

Bernard le MAIRE

Muriel PREVÔT

Rédacteur en chef

Thomas BRUNEAU

Éditrice responsable

Martine FRAITURE

Mise en page

Thomas BRUNEAU

Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhauftaire 153 - 4820 Dison

Tél.: 087 31 28 47

Fax: 087 31 25 01

E-mail: info@sabelprint.be

www.sabelprint.be

Articles et réactions de nos lecteurs

N'oubliez pas d'envoyer vos articles et/ou réactions avant le **vendredi 31 août 2007**.

Sournal, rue Van Eyck 11A/4 -1050 Bruxelles
Fax: 02 644 68 44 - E-mail: sournal@ffsb.be

Nous tenons à ce que les articles
soient bien rédigés.

LE CONTENU ET LE TON DES TEXTES
N'ENGAGENT QUE LEUR AUTEUR !

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte de Sournal:

068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an
15 euros ou plus comme abonné de soutien
20 euros pour l'étranger par paiement international
IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB



Le mot de la rédaction

Souvenez-vous... Le 21 octobre 2003, la Communauté française vote à l'unanimité le décret reconnaissant la langue des signes. Les sourds ont fortement applaudi ce qui était considéré comme une avancée significative. Cette reconnaissance officielle s'est accompagnée de la constitution d'un Conseil Consultatif en Langue des Signes (CCLS). Cet organe a pour mission d'émettre des propositions (voire des avis) au Gouvernement de la Communauté française relatifs à l'utilisation (ou la présence) de la langue des signes dans les matières attribuées à cette entité communautaire.

Si nous réfléchissons bien, le vote unanime peut nous sembler bizarre. Cela signifie qu'aucun ministre du gouvernement communautaire ne s'est trouvé gêné par cette reconnaissance de la langue des signes. En effet, outre le fait de constituer la CCLS, ce décret ne s'accompagnait d'aucune obligation particulière à l'attention des votants (comme le fait de tenir compte systématiquement des sourds dans l'exercice de ses fonctions). De plus, la CCLS ne fait que des propositions, le gouvernement garde sa liberté d'y donner suite ou non. Au vu du peu de concrétisations en faveur des sourds au sein de la Communauté française, nous craignons que cette reconnaissance ne soit que symbolique. Comme si on avait voulu juste donner aux sourds l'impression d'être entendus.

Le décret en question aurait eu une véritable portée s'il était accompagné d'obligations concrètes comme, par exemple, la fixation du quota de traduction en langue des signes au sein de la chaîne télévisée publique, la langue des signes comme critère d'embauche des professeurs dans l'enseignement de type 7, les sites internet des organes de la Communauté française accessibles pour les sourds par la présence d'informations données en langue des signes, ... Des obligations concrètes; non des propositions auxquelles il est possible de faire longtemps la sourde oreille...

Thomas BRUNEAU

Edito de la

FFSB



Dans le dernier Sournal, nous avons lancé un appel à candidature pour le Conseil d'Administration de la FFSB. Nous sommes heureux de vous présenter les deux nouveaux membres: Rachid EL OUAGHLI, professeur de Langue des Signes et comédien bien connu; Olivier DEVILLE, fondateur de "Jardin du Silence". Malheureusement, le plus jeune de nos membres, Michel RIVEZ n'a pas souhaité prolonger son mandat, préférant se consacrer au sport tandis que Maurice HAYARD, très pris par ses responsabilités au sein de Surdimobil, a préféré donner sa démission. Nous les remercions pour le travail qu'ils ont fourni durant leurs mandats. Maintenant, avec les nouveaux membres, nous réorganisons les responsabilités et préparons un programme d'actions.

D'autre part, nous avons le plaisir d'accueillir, depuis début mai, le nouveau coordinateur, Bernard GONTY et lui souhaitons la bienvenue.

Parlons maintenant de l'un des dossiers qui nous tiennent à cœur, celui de l'implant cochléaire dont vous trouverez 6 pages dans ce Sournal. On en a beaucoup parlé ces derniers temps. Mais nous tenons à souligner les points positifs. Ainsi, lors de la conférence sur le thème "L'implant cochléaire et l'avenir de la culture sourde" qui a eu lieu le 28 avril dernier, le professeur N. DEGGOUJ a reconnu l'importance d'enseigner la langue des signes aux enfants implantés et à la nécessité de mettre en place un dispositif qui permettrait aux parents et aux enfants sourds d'avoir accès précocement à la langue des signes.

Le 9 mai dernier, une première réunion du comité d'accompagnement du programme de dépistage néonatal de la surdité (qui a débuté en novembre 2006) s'est mise en place au sein du Cabinet de la Ministre FONCK. En plus des représentants du corps médical, trois représentants de la Communauté des Sourds y participent également. Cette première réunion fut très technique, mais la position de la CCLS (Commission Consultative de la Langue des Signes) y a été rappelée concernant la présence de personnes compétentes de la Communauté des Sourds dans le suivi des enfants et l'accompagnement des parents. Le point sur le vécu des parents et des enfants sourds sera à l'ordre du jour pour la prochaine qui se tiendra au mois d'octobre.

Face à ces enjeux de très grande importance, il est plus que jamais nécessaire d'unir nos forces.

Nous espérons vous retrouver à la prochaine Journée Mondiale des Sourds qui se tiendra à Mons le 22 septembre 2007.

Bonnes vacances à tous.

Martine

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est: 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier



Dépistage auditif

Bébé sourd, futur implanté ?

Quelle est la procédure suivie en cas de bébé dépisté sourd ?

Quelle différence entre l'appareil conventionnel et l'implant cochléaire ?

Quelle est la position de la Fédération francophone des Sourds de Belgique ?

Le débat ravivé

Depuis novembre 2006, la Communauté française mène un programme de dépistage néonatal de la surdité dans les maternités. Il s'agit d'une initiative de la Ministre de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé, Madame Catherine FONCK, permettant une prise en charge précoce de la surdité. La communauté des sourds voit d'un très mauvais œil les la nature des conséquences de ce programme.

La Ministre Fonck a eu le malheur d'avoir abordé l'implant cochléaire (IC) comme une des conséquences possibles du dépistage auditif néonatal, ranimant ainsi de plus belle la vive controverse sur cette aide auditive chez l'enfant sourd. Diverses associations œuvrant dans la surdité et des professionnels ont rédigé des lettres à la Ministre concernée la mettant ainsi en garde sur le rêve de "l'enfant entendant". Une lettre ouverte a également été publiée dans le journal *Le Soir* du 16 mai ; une conférence sur l'implant cochléaire a été organisée à Namur le 28 avril par l'ARC (Action et Recherche Culturelle) avec la collaboration de la FFSB et de la GCSE (Groupe Citoyen de Sourds et Entendants).

Nous constatons donc que les griefs tournent autour d'une crainte : l'imposition arbitraire de l'implant cochléaire comme unique solution à l'épanouissement de l'enfant sourd. La vision médicale qui prône l'intégration de l'enfant sourd par l'implant cochléaire se heurte à la dimension historique, langagière et communautaire des sourds. En

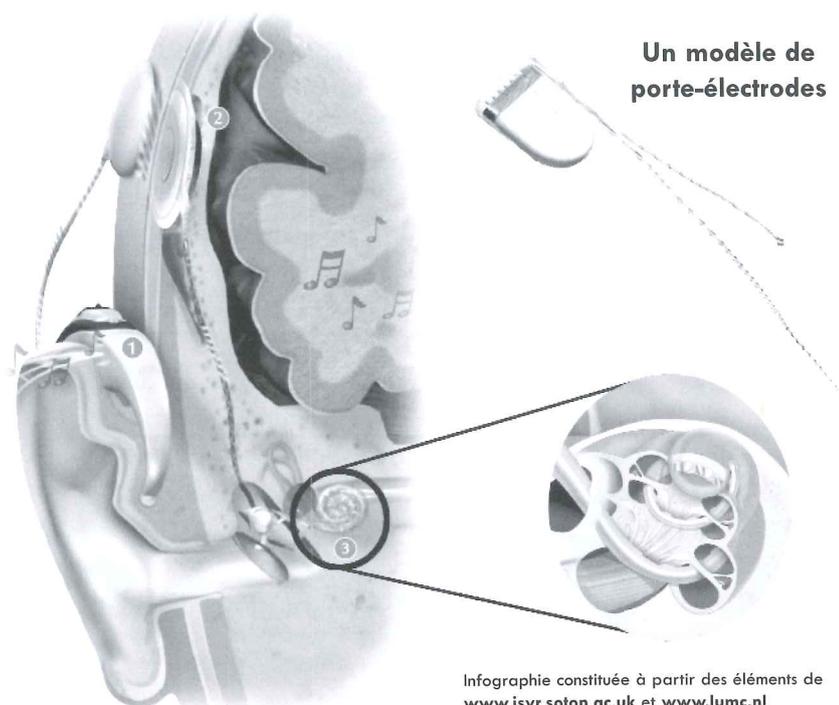
réalité, l'inquiétude sur la teinte médicale du suivi après un dépistage néonatal positif ravive le débat sur l'implant cochléaire avec son florilège de "vérités" et "contre-vérités".



Le samedi 28 avril 2007, aux Facultés universitaires de Namur le Professeur DEGGOUJ présente l'implant cochléaire ainsi que quelques statistiques.

Loin d'apporter une réponse concluante au débat autour de l'implant, *Sournal* s'efforce de mettre à plat les croyances - vraies ou fausses - à propos de l'implant cochléaire. *Sournal* a donc interviewé quelques spécialistes en la matière, l'audiologiste et audioprothésiste Thierry RENGLET (Centre Comprendre et Parler), le Professeur Naïma DEGGOUJ (Cliniques universitaires de Saint-Luc) et le Professeur MANSBACH (Association Hospitalière de Bruxelles - Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola).

Rappel sur le fonctionnement de l'IC



Infographie constituée à partir des éléments de www.isvr.soton.ac.uk et www.lumc.nl

Par "implant cochléaire", on entend deux parties distinctes: l'implant cochléaire lui-même et la prothèse externe (appelée "processeur vocal").

Le processeur vocal (1) capte le son, le traite et le transmet - via un aimant (2) - les informations à l'implant cochléaire.

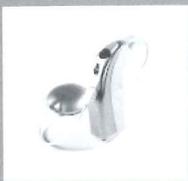
L'implant cochléaire (3), un porte-électrodes, stimule les fibres du nerf cochléaire selon des intensités commandées par le processeur vocal. La présence de cet implant nécessite certaines précautions. Par exemple, il est conseillé d'éviter les sports violents et la plongée sous-marine.

Que se passe-t-il en cas de dépistage négatif chez le nouveau-né ?

Le dépistage auditif néonatal, appliqué en général trois jours après la naissance, avant que le bébé quitte la maternité, consiste en un test d'otoémissions acoustiques provoquées automatisées (OEAP). Ce test est effectué par le personnel médical formé à l'utilisation de la machine. "C'est un test qui étudie le fonctionnement des cellules ciliées dans l'oreille" déclare le Professeur DEGGOUJ. Ce test permet seulement de constater un POSSIBLE problème de surdité. Si le test se révèle négatif (le résultat obtenu est "refer"), la cause n'est pas nécessairement la surdité mais probablement la présence d'eau dans les oreille (on conseille d'ailleurs de faire ce test avant le bain), trop de bruits environnant, un bébé trop remuant, ... DEGGOUJ fait remarquer en effet que si "le dépistage n'est pas réussi, ça ne veut pas dire que l'enfant a un problème d'audition à 100%. Le risque qu'il y ait un problème d'audition est de 5 %." Autrement dit, sur 100 bébés dépistés comme "sourds", 5 le sont réellement. En cas de test négatif, un deuxième dépistage sera fait.

En cas de déficience auditive avérée chez le nourrisson, les parents sont dirigés vers l'ORL (Oto-rhino-





Dépistage auditif



laryngologie). Un test cette fois-ci de "potentiels évoqués" (appelé BERA [Brainstem Evoked Response Audiometry]) va permettre de mesurer le degré de surdité. Selon M. RENGLLET, "le diagnostic - ce qui est plus qu'un dépistage, c'est la confirmation - est fixé aux alentours de trois mois". Ce test consiste à envoyer les sons à l'oreille via des écouteurs (ou un casque) et de recueillir la réponse cérébrale via des électrodes posées à différents endroits de la tête. Grâce à ce test, l'ORL peut déterminer le degré de surdité.

À quel moment l'implant cochléaire est-il préconisé ?

"**S**uite au dépistage, on détecte un certain nombre de surdités qui sont légères, moyennes, sévères et profondes. La plupart des surdités sont des surdités qui sont appareillables avec des prothèses conventionnelles. Il n'y a qu'une minorité de personnes après un essai prothétique, qui deviendront d'éventuels candidats à l'implant cochléaire, si les parents le souhaitent. Il est vrai que l'INAMI [NDLR : Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité] stipule qu'à partir de 85 décibels de perte, l'implant peut être envisagé" précise RENGLLET. Cette mise au point est essentielle : l'implantation cochléaire n'est envisagée qu'en cas de surdité sévère et profonde. L'INAMI n'accepte pas de rembourser ce type d'intervention si la surdité constatée est légère ou moyenne.

À la lecture de l'arrêté royal du 16 mars 2006 (paru au Moniteur belge le 27 avril 2006) relatif à l'intervention de l'INAMI pour l'implant cochléaire, il apparaît que la plupart des critères concernent les sourds "post-lingaux", c'est-à-dire ceux qui sont devenus sourds (ou que leur surdité se soit aggravée) mais qui ont acquis une compréhension auditive de la parole. En effet, il est demandé par l'INAMI qu'un test de reconnaissance des phonèmes (présentés à 70 décibels) et une audiométrie vocale en champ libre sur base d'une liste monosyllabique soient effectués. Si le score de ces examens est inférieur ou égal à 30 %, l'implant cochléaire est envisageable.

En outre, le texte législatif stipule qu' "au cas où cet examen ne serait pas réalisable, par exemple suite au jeune âge de l'enfant [c'est nous qui soulignons] ou à un retard mental (qui ne constitue pas en soi une contre-indication à l'implantation



d'un implant cochléaire), la raison doit en être clairement mentionnée". Pour ce qui est de la pratique, le Professeur Anne-Laure MANSBACH répond : "Une fois le diagnostic posé en fin de dépistage, le bébé n'est pas appareillé immédiatement; ce qui est mis en place en urgence c'est une information aux parents quant à la surdité en général, aux moyens de communication existants et un soutien psychologique pendant cette période toujours très pénible. Ensuite, très rapidement, les parents sont mis en contact avec une logopède qui les guide et les encourage à communiquer par tous les moyens possibles avec leur enfant. L'appareillage est progressivement mis en place après ces premières étapes, en général vers 3 mois mais en tout cas avant 6 mois. Une fois l'enfant appareillé, il est constamment observé, d'abord par ses parents bien sûr, mais aussi par la logopède qui se rend à domicile et par l'équipe de rééducation. Sont notés la tolérance à l'appareil, l'enfant l'accep-

te-t-il ou non, ses réactions aux bruits quotidiens, le développement de son babillage et progressivement ses réponses en audiométrie comportementale puis si possible ses capacités de détection et de discrimination de phonèmes. C'est la synthèse de toutes ces informations, après en général environ 9 à 10 mois d'observation, qui permettent de conclure si les prothèses

auditives sont ou non une aide efficace à la communication orale."

S'il s'avère que l'appareil conventionnel n'apporte rien de significatif, l'implant cochléaire est alors proposé comme un moyen d'accès au monde sonore et aussi verbal.

Pourquoi le corps médical conseille d'implanter l'enfant sourd avant l'âge de 18 mois ?

"**A** la naissance, le processus de maturation du système auditif n'est pas terminé. Si on veut que ce processus de maturation se termine, il faut des stimulations. Un nerf auditif par exemple, a autour une gaine de myéline [NDLR : il permet une transmission plus rapide de l'influx nerveux] qui n'est pas présente à la naissance. Le fait d'utiliser des informations sur le nerf, la myéline va s'installer progressivement." RENGLET ajoute : "À la naissance, une zone du cerveau est réservée à l'audition. Si cette zone n'est pas stimulée, c'est la zone visuelle qui va envahir la zone auditive du cerveau. Si on implante un enfant à l'âge de 6 ans, les informations seront envoyées dans un cerveau qui ne comprend que des informations visuelles mais pas auditives."

DEGGOUJ explique l'avantage d'une implantation précoce : "Ceux qui sont implantés autour de 6 mois sont ceux qui évoluent le mieux. Pourquoi ? Parce qu'ils ont une durée de manque d'audition de qualité beaucoup plus courte. C'est le cerveau qui reçoit l'information. Plus vous la donnez tard, moins il (l'implanté) va l'utiliser correctement. Cela est prouvé scientifiquement, de même en Flandres où le dépistage néonatal se fait depuis 10 ans."

Toutefois, même si des statistiques tendent à prouver son avantage, la politique d'implantation à 6 mois ne semble pas requérir l'unanimité en Communauté française. RENGLET affirme : "Nous n'avons (au Centre Comprendre et Parler) aucun enfant implanté à cet âge-là. Il y a juste une exception qui pourrait justifier un appareillage (implantation) très précoce, c'est le cas de méningite. Parce que la cochlée va s'ossifier, ce qui rend impossible l'entrée d'un porte-électrodes. Pour le reste, nous préférons faire un bout de chemin avec les parents. Moi, personnellement, je ne suis pas partisan de cette solution. Si après le dépistage, on confirme à l'âge de trois mois et qu'on dit aux parents qu'il faut opérer, les parents

vont croire qu'une intervention (chirurgicale) guérit la surdité. Ce n'est pas une opération qui guérit, c'est une opération pour placer une prothèse. Il vaut mieux faire un processus d'accompagnement avec les parents avec les logopèdes, les psychologues, les audiologues, accompagner les parents pendant les premiers mois. Qu'ils comprennent que la surdité n'est pas seulement un problème d'audition, qu'il y a d'autres choses."



Malgré les études en la matière et la pratique effective chez nos voisins flamands, il semble que ce n'est pas pour demain que nous verrons des enfants munis d'un implant cochléaire à 6 mois d'existence. Toutefois, il reste vrai que l'équipe qui suit l'enfant sourd avant et après son implantation est essentiellement médicale et audiophonologique. Par conséquent, des questions demeurent toujours sans réponse : **Qu'est-ce qui est mis en place en cas d'échec de l'implant cochléaire ? Dans pareil cas, l'enfant, pour qui tous les efforts se sont concentrés sur le développement de son langage verbal, ne se retrouverait-il pas en retard pour**



Dépistage auditif



l'acquisition de la langue des signes ?
Certes, tout le monde adopte une attitude "politiquement correcte" vis-à-vis des sourds et de leur langue des signes. Ce n'est juste qu'u-

ne attitude qui laisse transparaître de temps à autre une vision d'une communauté sourde pour qui l'accessibilité dans un contexte entendant n'est pas optimale.

Ainsi, un enfant implanté s'intègre dans la société qui l'entoure, on félicitera à juste titre l'équipe 'pluridisciplinaire' et les parents. Un sourd non appareillé décroche un diplôme d'études supérieures et un bon emploi rémunéré, on le montrera comme un cas particulier, un héros et modèle du sourd qui a réussi. Chacun a de bonnes raisons d'être fier ; le prix à payer est juste différent. La constance reste l'investissement adéquat dans l'éducation parentale de l'enfant sourd (implanté ou non). C'est pour cette raison que les parents entendants d'un enfant sourd se retrouvent face à des enjeux de taille. Le choix d'une éducation oraliste, signée ou bilingüe (français et langue des signes) relève d'une véritable gageure.

Vrai - Faux

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) n'interdit pas l'implant cochléaire

VRAI

La FFSB ne s'oppose effectivement pas à l'utilisation de l'implant cochléaire. Toutefois, elle met régulièrement les parents et les pouvoirs publics en garde contre cette vision "réparatrice" de la surdité et contre les préjugés vis-à-vis de la communauté sourde. Elle conseille fortement les parents d'un enfant implanté d'apprendre la langue des signes: une éducation bilingüe (français et langue des signes) voire multilingüe.. Il s'agit de donner à l'enfant sourd les moyens de faire son propre choix en terme langagier. Par conséquent, elle veut que l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne les parents et l'enfant sourd puisse laisser place à un modèle d'adulte sourd. Enfin, la FFSB rappelle aux parents que l'épanouissement de leur enfant sourd n'est pas directement tributaire de l'implant cochléaire.

Dernièrement, la FFSB vient de clarifier sa position par rapport au dépistage néonatal ainsi que l'implant. Nous pouvons le lire dans le forum du site internet de la FFSB : <http://www.ffsb.be/forum/read.php?1,14934,14934>

Une prothèse classique peut faire le même travail acoustique que l'implant cochléaire.

FAUX

DEGGOUJ nous explique les limites de l'appareil conventionnel : "À partir de 85 à 90 décibels, on perd plus de 90 % de ses cellules ciliées. Un appareil auditif classique il rend les sons plus forts et les cellules ciliées doivent analyser les sons. Si je dis 'papa' ou 'popo', ce ne sont pas les mêmes cellules qui sont stimulées. Si on les perd, 'papa' et 'popo' vont être le même bruit et l'appareil classique aura beau faire plus fort mais ça ne sert à rien, ce n'est pas plus précis. L'appareil auditif rend de la quantité mais pas de qualité. La qualité ce sont les cellules ciliées. On entend mais on ne comprend pas. (...) À partir de 85-90 décibels il faut faire le travail des cellules ciliées et c'est le cas de l'implant cochléaire. Il va capter le son, l'analyser et le transformer en impulsion électrique. Celles-ci sont envoyées dans l'oreille interne au niveau des fibres nerveuses et à partir de là c'est de nouveau le relais naturel qui reprend le dessus. Les fibres sont stimulés et fabriquent elles-mêmes leur propre courant qui va remonter vers le cerveau. L'implant cochléaire permet donc de retrouver

de la qualité."

Facile à concevoir si nous nous référons à un autre sens la vue. Si on met devant nos yeux un verre dépoli (= cochlée ayant perdu une grande partie de ses cellules ciliées), nous voyons des contours déformés, peut-être des couleurs, des objets situés derrière cet écran. Nous aurions beau mettre des lunettes (=prothèses auditives conventionnelles), elles ne nous aideront pas à rectifier la déformation optique (= on entend plus fort mais on ne différencie pas avec précision les sons). Il faudra agir sur la cause: le verre dépoli (= agir directement sur la cochlée).

Le parents qui ont un enfant sourd ne vont pas penser tout de suite à consulter la communauté sourde

VRAI

De l'étude française "Suivi longitudinal sur 10 ans d'enfants sourds prélinguax implantés" (référence voir page suivante) nous lisons à propos des familles d'enfant sourd implanté: "Rares, par contre, sont celles qui ont cherché à rencontrer des adultes sourds communiquant en LSF (Langue de signes française), dans le cadre de l'exploration d'une alternative éventuelle qui aurait privilégié ce mode de communication."

L'implant cochléaire ne rend pas l'enfant sourd entendant

VRAI

Les médecins ORL et les audiologues s'accordent pour dire que l'implant cochléaire ne répare pas la surdité. Il est une aide auditive qui comporte ses limites au même titre que les prothèses conventionnelles. Il ressort comme limite principale de l'implant cochléaire : la compréhension dans le bruit et dans une discussion de groupe.

Après implantation, l'éducation verbale de l'enfant sourd demande beaucoup de temps, d'efforts et d'attention de la part des parents.

VRAI

Comme écrit précédemment, l'implant cochléaire ne restitue pas complètement les fonctions auditives. Des séances de logopédies seront nécessaires afin d'aider l'enfant à décoder les phonèmes. Il faudra peut-être que les parents s'investissent dans une communication multimodale où les informations ne sont non seulement auditives mais aussi visuelles (LPC [Langage Parlé Complété], langue des signes, lecture labiale,...).

RENGLET estime qu'il faut s'assurer des attentes des parents avec l'implant. "Si c'est pour mettre les

mains dans leur poches, on dit non. Cela nous est arrivé, on a refusé à des familles, celles-ci ont été voir autre part."

Il faut remplacer l'implant tous les 3 ans parce que l'oreille grandit.

FAUX

L'oreille interne est à son stade de développement adulte à la naissance du bébé. L'oreille moyenne, quant à elle, continue de grandir. C'est pour cette raison que l'implant est muni d'un câble assez long qui se détend pour s'adapter à la grandeur de l'oreille. Les améliorations technologiques concernent surtout le processeur vocal (externe).

Il y a souvent confusion avec le processeur vocal (prothèse externe). Celui-ci peut être remplacé tous les trois ans jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 12 ans. Ce remplacement n'est pas systématique, il fait l'objet d'une demande justifiée auprès de l'INAMI.

Les parents peuvent choisir l'implant parce qu'il est remboursé à 100%

FAUX

L'implant n'est envisageable dès qu'une perte de 85 dB est constatée. L'INAMI ne peut accepter les demandes d'implant pour les enfants atteints

d'une surdité légère, moyenne voire sévère.

L'implant connaît des échecs

VRAI

C'est un des arguments des opposants à l'implant cochléaire. Force est de reconnaître qu'aucun corps médical n'a prétendu une réussite à 100%. Les cas d'échec ou de succès mitigé sont souvent imputables à l'âge d'implantation, à l'encadrement donné par les parents et aussi aux espoirs démesurés que ceux-ci échafaudent selon le modèle de l'enfant parfaitement entendant.

L'étude "Suivi longitudinal sur 10 ans d'enfants sourds pré-lingaux implantés" montre que l'implant cochléaire donne des résultats significatifs. Il est aussi très facile de recueillir les témoignages de parents dont leurs enfants suivent une scolarité normale grâce à l'implant. Nous en avons quelques-uns dans la Brochure d'Information et de Témoignages sur la Surdité de l'Enfant (disponible auprès de la FFSB) ou de l'étude française précitée ("Suivi longitudinal sur 10 ans d'enfants sourds pré-lingaux implantés") disponible sur internet (voir infra).

Lectures complémentaires

Une sélection du Centre d'information et de Documentation sur la Surdité (CIDS), voir page 32

Colloque de l'APEDAF - Démystification de l'implant cochléaire du 22 au 23 novembre 2003, RENGLET Thierry, MONTEYNE Véronique, MONDAIN Michel, DEMANEZ Sonia, APEDAF (2004)

Implant cochléaire, surdité et langage, DUMONT, Annie, NARCY Philippe, De Boeck (1996)

Les implants cochléaires chez les enfants sourds
Rapport élaboré par le Professeur Gunilla Preisler, Département de psychologie Université de Stockholm, Editions du Conseil de l'Europe (2001)

Ethique et implant cochléaire - Que faut-il réparer?, Giot Jean, Meurant Laurence, Presses Universitaires de Namur (2006)

Liens internet

www.ffsb.be/doc/dossiers/implant_somm.html

<http://www.depistagesurdite.be>

<http://www.ctnerhi.com.fr/ctnerhi/pagint/publications/biblio/recherche.php#rech> (taper comme titre d'ouvrage " Suivi longitudinal sur 10 ans d'enfants sourds pré-lingaux implantés "

<http://www.inami.fgov.be>

<http://www.ffsb.be/forum/read.php?1,14934,14934>



Le système FM "SmartLink SX"

La personne qui a une diminution d'audition et qui possède un appareil auditif, rencontre parfois des difficultés à comprendre et à entendre dans un environnement bruyant. Souvent il capte des mots mais est il lui est impossible de suivre entièrement le dialogue.



Le système FM de SmartLink SX est composé d'un émetteur, un appareil portable, qui prélève la voix de l'orateur et l'envoie par ondes radio (donc sans fil), directement au récepteur, l'appareil auditif (soit muni un sabot, soit déjà conçu comme tel). Il isole la voix du bruit environnant.

Émetteur

Personne qui parle ► Émetteur (Voir dessin ci-dessus) ► Récepteur

Situations typiques de la vie quotidienne

Pour les possesseurs d'appareils auditifs, ce système FM sera très utile dans toutes les situations entraînant des difficultés de compréhension :



Dialogue
A la maison, dans une rue animée, un centre commercial ou au restaurant.



Écoles et formation permanente
Cours à l'école ou à l'université, voyages, excursions, conférences ou visites guidées de musées.



Discussions en groupe
A l'occasion d'une fête de famille, dans un restaurant bruyant, lors de conversations ou discussions professionnelles.



Transports
En voiture, train, métro ou bus, par exemple.



Au téléphone
permet d'utiliser l'ensemble des possibilités des techniques actuelles de communication.



Activités sportives de toutes sortes
Vélo, golf, ski, course à pied, promenade et bien d'autres.



Télévision et musique
donne accès à toute la gamme des techniques modernes d'information et de divertissement.



Spectacles et réunions
Théâtre, concert, cinéma, offices religieux ou manifestations dans une salle des fêtes.



Le Geste qui Sauve

David DUDING, Inspecteur de police

Le vol des GSM

Ces dernières années ont vu les progrès techniques prendre un essor incroyable, principalement dans le domaine de la téléphonie. 88% des belges possèdent maintenant un GSM. Quelques gestes à retenir et à faire pour décourager - voire traquer - les voleurs.

Lorsque vous désirez acheter un GSM, il est important de l'acheter neuf, dans un magasin spécialisé. Le vol de GSM est maintenant une criminalité fort répandue en Belgique. Il serait dommage d'acheter un GSM inutilisable car signalé volé.

Quand vous avez acheté l'appareil, notez directement le n° d'IMEI, il s'agit du numéro de série de l'appareil (n° en 15 chiffres qui commence par 35 ou 45. Il peut être obtenu en tapant sur le clavier * # 0 6 # et le n° s'affiche. Notez aussi la marque, le type de l'appareil et le n° de la carte SIM. Conservez ces informations en lieu sûr, avec la facture.

En cas de vol, rendez-vous dans un poste de police avec ces informations afin de déposer plainte. Une fois ma plainte actée, rendez vous avec l'attestation de dépôt de plainte et la copie de la déclaration qui vous seront remises par la police chez votre opérateur (PROXIMUS, MOBISTAR ou BASE). Et demander à ce que votre carte SIM soit bloquée.

Il est possible aussi que de faire bloquer votre GSM qui sera rendu inutilisable par le voleur, même s'il y insère une nouvelle carte SIM. Personnellement, je déconseille de faire bloquer l'appareil. Le voleur qui ne pourra pas utiliser le GSM va s'en débarrasser et probablement le jeter. S'il sait l'utiliser, il va le faire ou le revendre. Le GSM sera utilisé et pourra être localisé dès qu'il sera allumé, même si on ne



Le numéro IMEI, la marque, le type et la carte SIM du GSM conservés en lieu sûr peuvent servir la police en cas de vol.

téléphone pas. Les numéros utilisés par le GSM, les numéros des GSM qui ont appelé le GSM volé et les numéros vers lesquels le GSM volé a émis des appels pourront être identifiés et les utilisateurs de ces numéros devront s'expliquer sur les appels. Il s'agit d'enquêtes qui sont demandées par les Procureurs du Roi. Elles ont très chères pour la Justice. Elles portent le nom de " TELEPHONIE ".

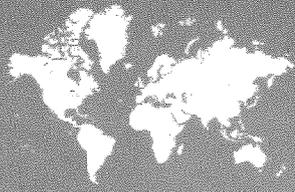
Il est fréquent que ces téléphonies servent à découvrir des réseaux de voleurs ou des réseaux de vente de drogues. En plus du vol de GSM, plusieurs enquêtes peuvent alors être résolues.

Autre précaution à prendre avec un GSM : N'envoyez pas de SMS au volant. Votre attention sur la route est diminuée et le risque d'accident est augmenté.

Dans la province du Luxembourg, si vous utilisez votre GSM au volant, il peut être saisi par le policier qui fait le PV. De plus, l'amende est de 100 euros pour cette infraction.

Le Geste qui Sauve
Zone de Police BRUNAU - Secteur de Fleurus,
Chaussée de Charleroi, 60
6220 FLEURUS.

Tél. : 071 82 02 61 - Fax : 071 82 02 77
GSM : 0477 79 29 53
E-mail : legestequisauve@hotmail.com



Possesseurs du futur

Un projet d'aide pour les malentendants

Vietnam News du 20 mars 2007

Un projet d'éducation de 280 000 dollars a été créé par la Japan's Nippon Foundation qui vise à former des professeurs pour les malentendants dans la province du sud Dong Nai.

Trois éléments du projet ont inclus l'enseignement des étudiants malentendants des lycées, les qualifications analytiques de l'enseignement par l'usage de la langue des signes et la sélection de quelques étudiants en enseignement pour les autres étudiants malentendants.

Le projet, qui promeut l'enseignement et l'interprétation en langue des signes a commencé en mai 2000. et continuera jusqu'en 2012 au Dong Nai Teacher Training College.

Selon le doyen, de l'université, Nguyen Gia Bao, après 6 ans d'application, le projet a réalisé des résultats prometteurs avec 25 des 68 étudiants inscrits qui ont acquis leur diplôme d'études supérieures en passant des examens à côté des étudiants non handicapés.

"Le projet a un effet social positif en fournissant un corps professoral qualifié pour les enfants déficients auditifs", dit Bao. "Nous espérons l'étendre à d'autres universités du pays."

"Il y a une modification dans l'objectif initial du projet, admet le directeur du projet, James Clyde Woodward, parce qu'auparavant peu d'enfants sourds du Vietnam étaient au lycée". "Maintenant, dit-il, nous devons choisir des lycéens pour participer au projet".

Les 68 étudiants déficients auditifs du projet ont été sélectionnés sur base d'interviews en langue des signes. Un logement leur est confié gratuitement et on leur enseigne le programme d'études, ils reçoivent en plus un entraînement en expression analytique et en langage symbolique en utilisant la langue des signes.

Parmi les étudiants qui ont réussi le pro-

gramme il y a Nguyen n Traan Thuy Tiën, actuellement étudiant en première année à l'université de Lac Hong, et Nguyen Hoang Lam, actuellement étudiant au 11e grade avec distinction

A cette fin, Woodward et son assistant Tràn Thi Hoà ont instruit certains excellents étudiants à compiler un dictionnaire en langue des signes vietnamien/anglais et un guide d'étude.

En dehors des études, les étudiants ont également l'occasion d'accéder en langue des signes à l'éducation, à l'orientation du travail et à des programmes récréatifs afin de développer leur capacité à s'intégrer dans une société tout en accumulant de l'expérience en langue des signes

Le projet cherche des supports additionnels, aussi bien que des offres d'emploi pour les diplômés déficients auditifs de la part d'organisations ou de personnes privées. Durant le 1er trimestre de l'année scolaire 2006-2007,

l'université de Lac Hong et l'association de promotion à l'étude de la province Dong Nai ont présenté 10 ordinateurs d'une valeur de 80 millions VND pour le projet.

"Je ferai un effort pour mettre en place un projet fantastique avec la coopération et l'assistance d'amis internationaux enthousiastes et le corps enseignant des lycées locaux participant au projet." dit Woodward.

Texte anglais fourni par Pierre LELEUX, traduit par la rédaction Sournal avec l'aimable concours de Bernard GONTY.





Belgian Disability Forum

Pétition européenne en faveur de la personne handicapée

Dans le précédent numéro du Sournal à la page 12, il y avait déjà un article intitulé " 1million4disability " et la pétition figurait à la page 27.

Nous nous permettons d'insister auprès des lecteurs pour qu'il fasse circuler cette pétition car c'est vraiment important de faire changer la mentalité des gens et de permettre à tous de s'intégrer en respectant les droits et devoirs de chacun.

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), est membre administrateur de la plateforme nationale contre les discriminations liées au handicap, le Belgian Disability Forum (BDF), et relaie ainsi la pétition européenne en faveur des personnes handicapées.

Cette pétition a été lancée le 13 février dernier dans le cadre des 10 ans de l'European Disability Forum (EDF) et de l'Egalité des Chances.

Plus de 50 millions de personnes handicapées sont confrontées tous les jours en Europe à des discriminations et à des préjugés dans tous les domaines de la vie.

Les personnes handicapées ne bénéficient pas d'un accès égal à l'éducation, ont des difficultés pour s'intégrer professionnellement, on souvent également des difficultés pour se déplacer, se rendre au travail, au restaurant, faire du shopping...

La pétition qui se trouve ici au verso de ce document milite pour une Europe qui protège les droits des personnes handicapées par des mesures spécifiques qui garantissent le pleine intégration de tous dans notre société.

Pour une Europe sans discrimination, le défi

est de récolter plus d'un million de signatures qui sera remis en octobre au Président du Parlement Européen et au Président de la Commission Européenne.

Si vous voulez participer à cette action, sachez que la pétition est en ligne sur notre site internet www.ffsb.be. Vous pouvez découper la page au verso et en faire des copies pour les distribuer à vos amis et connaissances, une fois remplies, faites

SIGN
FOR DISABILITY RIGHTS
www.1MILLION4DISABILITY.eu
ACT TODAY FOR A BETTER TOMORROW

européan
disability
forum
10 YEARS

conception and realization: eurocedeb@yahoo.com

1 million 4 disability.eu
Je soutiens les droits des personnes handicapées
 Nous, 1000 000 de citoyens européens, signons pour changer la société de demain

2007 Année européenne de l'égalité des chances pour tous

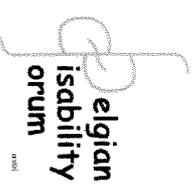


	MON PRENOM	MON NOM	MON ADRESSE	MON PAYS	MON ADRESSE E-MAIL	SIGNATURE
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Merci de renvoyer le formulaire complété à l'adresse ci-dessous pour le 30 septembre 2007

SPF SECURITE SOCIALE
 Direction générale Personnes
 handicapées
 Conseil supérieur national des
 personnes handicapées

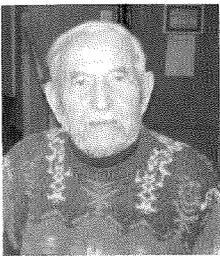
R
 Fédération Francophone des Sourds de Belgique
 A l'attention de Mme Lallemand
 Rue Van Eyck 11a bte 4 - 1050 BRUXELLES
 Vous pouvez aussi signer « on line » : www.1million4disability.eu



Un sourd nous a quitté

Henri Compère est décédé le 12 avril 2007. Il fut un des personnages éminents de la communauté sourde comme en témoignent les extraits des textes disponibles sur <http://v1.russliege.be/index2.htm> que nous vous livrons ici.

Témoignage d'un petit-fils d'Henri Compère



Henri Compère juste avant son décès

Tu es né en 1913, à l'aube de la grande guerre. Une méningite te rend complètement sourd. Parti avec ta mère, retrouver ton père en France après la signature de l'armistice, c'est pour très vite perdre ton père, victime d'un accident de travail... Je cite un texte écrit par toi en l'honneur de ta mère. "Devenue veuve et sans ressources, ma mère dut se résoudre à chercher du travail pour subvenir à notre existence. Il faut dire qu'à cette époque, il n'existait aucun avantage social tel que rente de veuve ou allocations telles qu'elles soient (d'orphelins, familiales ou d'handicapés).

Dans le cas de mon père, une veuve de nos jours aurait bénéficié d'une prime d'assurance en réparation d'un accident sur les lieux du travail. Maman était née 30 ans trop tôt pour connaître tous ces privilèges. Enfin, elle était devenue blanchisseuse à son compte et trimait dur pour que je ne subisse pas trop de privations."

Tu es ensuite admis dans diverses institutions où tu apprends la langue des signes.

Il faut ensuite apprendre un métier : à l'âge de 14 ans, tu apprends la plomberie chez un cousin mais, le contact avec la clientèle est difficile. Tu vas ensuite t'intéresser à la typographie et suivre les cours du soir dans ce domaine.

Changer de patrons pour trouver mieux ne te dérange pas jusqu'à ce que tu te sédentarises au journal la Meuse pendant 40 années.

Ta surdité aurait pu faire de toi un assisté: tu aurais pu te refermer sur toi-même, vivre reclus, devenir aigri... Non, ton handicap ne t'a pas empêché de faire des études, d'exercer un travail jusqu'à la pension, d'être amoureux et d'avoir une vie familiale, de faire du sport (ping-pong, natation et football), ainsi que tenir le secrétariat de plusieurs associations sportives.

Joseph FRANCOIS, Président de la Fédération Royale des Sports pour Sourds de Belgique

Nous voudrions à cette occasion retracer quelques moments de sa vie. C'est à LIÈGE qu'il passa toute son existence. Devenu sourd suite à une méningite, il fut membre de la Royale Union Sportive des Sourds de Liège assez jeune et il en fit partie comme joueur de football. Il participa régulièrement à toutes les manifestations organisées par son club. Même à l'âge de la retraite, il joua avec l'équipe de pétanque.

À part la pratique active du sport, il se consacra au service de notre Fédération comme Secrétaire-Général de 1965 à 1984. Suite à l'injonction ministérielle, notre Fédération s'est scindée en deux Ligues et notre ami Henri s'est occupé de fonder la Ligue Sportive Francophone des Sourds dont il prit en charge le secrétariat de 1978 à 1997.

De plus, il représenta maintes fois notre pays aux Congrès du C.I.S.S. et de l'E.D.S.O. Il mena de nombreuses fois la délégation belge aux Jeux Mondiaux des Sourds.



Photo prise en 1969. De gauche à droite: Joseph GOLDWIRT, Josette RASQUINET, Henri COMPÈRE et Eugène FRAITURE.

Il nous faut remercier Henri des services éminents qu'il a rendus à notre Fédération et à la Ligue Francophone. Il fut le vrai pivot d'une bonne entente entre les membres du Comité. C'est à ce titre qu'il est méritoirement décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold II.



Autopsie d'une bouteille ou d'une oreille ?

Un verre de vin, une bouteille, une lettre apposée et un titre : " Autopsie d'une bouteille ". Voilà l'affiche qui me convie à aller au théâtre ce samedi 21 avril à 15h. Franchement pas folichon, ni attractif, pour m'encourager à aller m'enfermer dans le noir pour au moins une heure et demie, surtout que ce jour-là le temps est splendide. Y aller ou ne pas y aller ? Combien se sont posés la question au vu d'une affiche au visuel obscur ?

Connaître les comédiens favorise mon activisme. Me voilà donc à 15h salle Don Bosco à Bruxelles. Beaucoup de têtes familières, qui pour beaucoup ne savent pas à quoi s'attendre, et ont une légère appréhension : "L'alcool ? Hum, hum..."

On s'installe, on signe et, enfin, l'heure du lever de rideau arrive. La surprise est de taille : écran vidéo, texte, musique, danse, signes. Le décor apparaît toutefois sobre laissant toute la place aux acteurs. Les lumières savamment dosées créent une ambiance qui nous happe immédiatement. Une réelle esthétique s'impose à nos yeux. L'affiche banale et sans accroche ne nous présageait rien de tel.

Petit à petit le spectateur découvre avec beaucoup de fluidité, les subtilités des thèmes abordés, ceux-ci nombreux : alcoolisme, couple, amitié, relation sourd-entendant (transparence, souffrance, solitude, absurde, effort insensé et quasi suicidaire du principal personnage que l'on voit se noyer inexorablement dans ses relations humaines et ses bouteilles).

Et pourtant.....pourtant le public a ri.

La troupe, composée de comédiens sourds et entendants, a réussi le formidable challenge de provoquer le rire des spectateurs malgré tout le sujet dramatique : un tragi-comique gestuel de qualité professionnelle. Rire mais aussi réfléchir, car personnellement je ne suis pas sortie indemne de ce spectacle. L'espoir, la frustration, la colère, l'abîme : n'y sommes nous pas chacun confronté ?

La descente aux enfers, ne pourrait elle pas être aussi la nôtre ?

Un travail dans un milieu entendant, où la communication se résume quotidiennement à des sourires vite esquissés, des "Salut ! Ça va va ? À plus tard !" et rien de plus, ça vous parle ? Un docteur avec qui on se débat difficilement à l'oral, refuse d'écrire mais s'évertue à parler plus fort, à articuler exagérément, que l'on doit supplier pour obtenir laborieusement

deux mots griffonnés outrageusement gros (comme si vous étiez aveugle), ça vous parle ?

Un ami entendant qui "françise signé" [ndlr : pratique le français signé] avec

bonne volonté mais n'arrive pas à saisir intrinsèquement et viscéralement vos frustrations, vous fait donc la morale sur ce qu'il est bon d'être ou ne pas



Frédéric

être au nom d'un savoir vivre qui n'est pas toujours le vôtre, ça vous parle?

Ces scènes n'étaient pas que théâtrales, elles avaient un parfum de vécu. Beaucoup ont partagé cet avis, l'exprimant par une ovation debout et deux rappels. De fait, c'était une pièce de qualité, une belle performance, parfaitement orchestrée par les deux metteurs en scène eux aussi sourd et entendant. Le pari est gagné, le public a adhéré.

S'ensuivait un débat sur le thème de l'alcoolisme. Certains spectateurs étaient déjà partis à l'entracte, mais ceux qui sont restés par contre étaient mus par une farouche volonté de débattre, de savoir. Donc un public sourd et entendant, des conférenciers de qualité qui avaient eu eux la curiosité de venir, l'envie d'informer. et, entre les deux, un fossé immense... le vide de l'interprète. Fut arrangé un bricolage peu digne - même si plein de volonté, et d'enthousiasme - et nullement respectueux des intervenants et du public.



Lorsque ce dit débat est clairement défini et inscrit dans un projet professionnel depuis des mois, comment admettre de ne pas avoir mis en place les moyens permettant à tous les présents de s'exprimer dans un réel souci de dialogue intéressant ? Serait-ce y avoir pensé que ce ne serait pas bien grave ? Serait-ce avoir pensé qu'il n'y avait pas lieu d'avoir du professionnalisme à ce moment-là ? Ou pire, serait-ce par pure ignorance et naïveté d'avoir cru qu'un interprète se trouverait

par hasard dans l'assistance? Que celui-ci, sans préparation aucune, gracieusement pour le plus grand bonheur de tous, viendrait sur l'estrade soutenir les échanges?

Avoir voulu maintenir un semblant de débat était une gageure que ne méritait personne. Tout ceci c'est avoir nié la surdité, nié le travail des conférenciers et nié l'exigence que demande le travail d'interprétariat. Après une pièce choc sur les relations difficiles sourd-entendant, le débat fut à son image : quelle ironie ! L'enfer reste pavé de bonnes intentions.

L'auteur de la pièce m'a soufflé : "Et pourquoi le titre n'était pas autopsie d'une oreille?". En l'absence d'interprète préparé en la circonstance, le débat ne se portait pas sur l'alcoolisme d'une manière claire et précise mais bien, non sans passion, sur le respect de la surdité. Il fallait s'y attendre.

Publicité



IPSMa

Promotion
sociale

Cours de langue des signes à Charleroi

Niveaux élémentaire, moyen et approfondi

2 soirées (17H à 20H30)
ou une soirée et le samedi matin

Institut provincial supérieur des Sciences sociales,
pédagogiques et paramédicales de Promotion sociale
Bd Roullier 1 6000 Charleroi
Atelier Ferrer, 3^e étage

071/531 758



Précisions et modalités d'inscription sur simple demande.

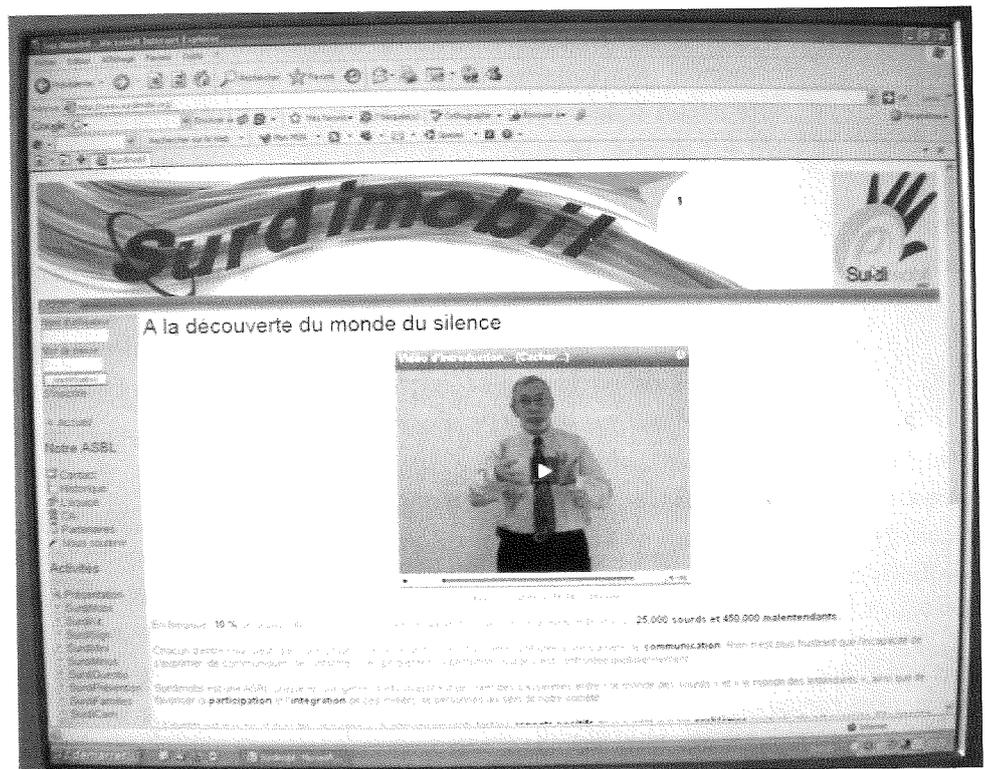


www.surdimobil.org

Très bientôt Surdimobil annoncera l'ouverture de son site internet www.surdimobil.org. Un site qui s'avère utile pour mieux cerner l'offre de Surdimobil en terme d'activités. Nous vous la présentons en primeur et pas encore sous sa forme achevée.

Une information circule, Surdimobil est en train d'achever la construction de son site internet. La rédaction du Sournal est allé jeter un coup d'œil...

Le portail d'information de Surdimobil s'ouvre donc sur une vidéo en langue des signes. Le directeur en personne, Maurice HAYARD, accueille les internautes et informe du principal problème rencontré par les personnes sourdes. En réalité, il sera le seul interlocuteur sur toutes les vidéos présentes dans le site. Par ailleurs, il expose la raison d'être de Surdimobil.



À gauche de la page, nous pouvons apercevoir les différentes rubriques d'informations. Dans la rubrique "Notre ASBL", il nous est loisible de connaître l'équipe de Surdimobil et le Conseil d'Administration (on se demande même pourquoi le directeur est aussi administrateur ?). "Activités" donne une vision d'un possible choix à la carte ; les personnes ou associations demandeuses optent pour la formule qui leur convient le mieux. "Navigation" donne accès au forum de discussion, aux dates d'activités, aux photos et à l'espace téléchargeables. Enfin, "Langue des signes" donne la dactylogogie et les rudiments en langue des signes. Dans cette dernière rubrique - au demeurant importante pour ce qui est de promouvoir la langue des signes comme moyen de communication privilégié des sourds - nous pouvons regretter le choix en

matière de dessins. Pour les novices, le mouvement des mains et le changement de configuration des doigts imprécis risquent de se terminer en de véritables singeries. Par exemple dans l'image illustrant "obliger", quelle main doit s'avancer vers l'avant ? La gauche, la droite ou les deux ? De plus, les images ne sont pas présentées sous la même taille, les unes grandes les autres petites. À quand un véritable site belge francophone de référence rassemblant l'essentiel des signes à connaître pour communiquer avec une personne sourde ?

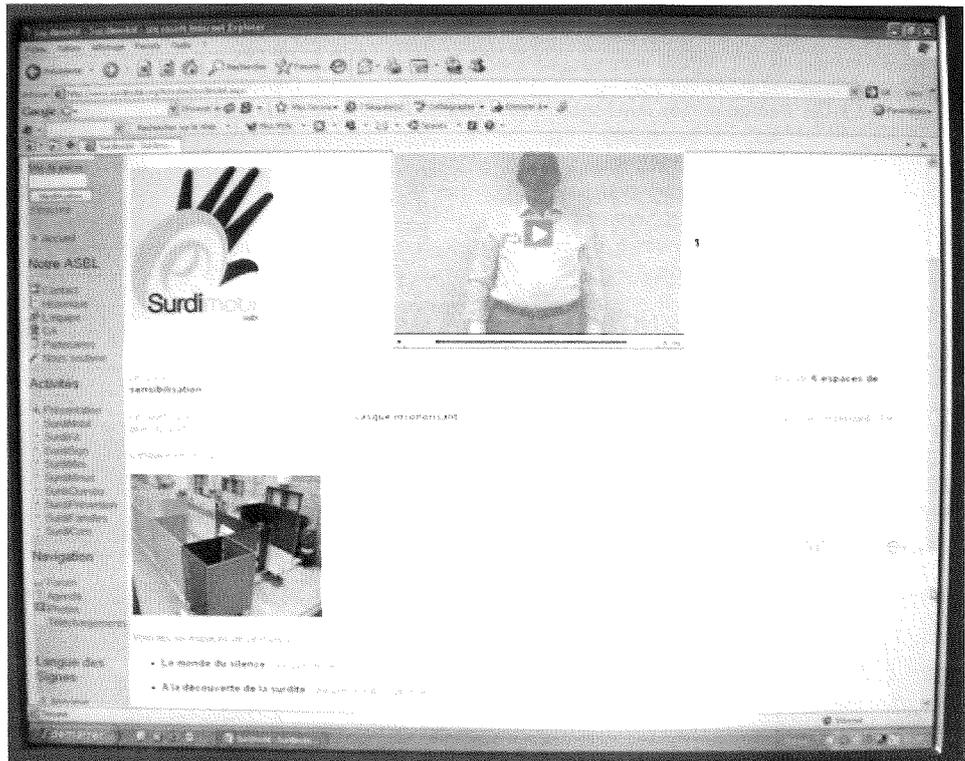
Comme le site de Surdimobil n'est pas dans sa forme finale, nous espérons que les concepteurs mettront une sous-rubrique "liens" permettant de diriger les internautes vers d'autres sites internet dédiés à la surdité en Belgique, en Europe et dans

le monde.

Ce portail est ce que nous pourrions dire des plus classiques. Chaque vidéo en langue des signes s'accompagne d'un texte en dessous pour ceux qui ne connaissent pas la langue des signes ou ne seraient pas encore habitués à l'accent liégeois de l'animateur. Bonne vitrine de Surdimobil, il donne un meilleur aperçu des différents types d'activités mis à disposition du public. Chacune d'elles comprend une description succincte et une fiche technique. Nous ne doutons pas que ce site internet recevra à l'avenir de nouvelles améliorations, voire une plus grande interactivité avec les internautes.

Th.B.

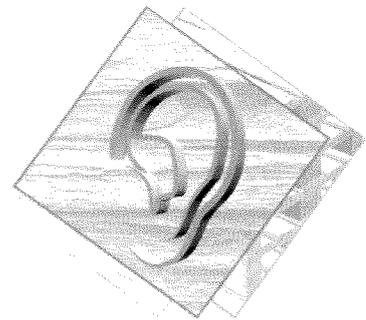
À quand un véritable site belge francophone de référence rassemblant l'essentiel des signes à connaître pour communiquer avec une personne sourde ?



ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

*Rue de l'Avenir 75
4460 Grâce-Hollogne
Tél. : 04/239.70.10
Fax : 04/239.70.14
GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)
E-mail : laure.fiasse@dumonceau.be
alain.klinkenberg@dumonceau.be*



**Réparation de palettes
Fabrication de châssis en bois
Fabrication de caisses et caissettes
Rabotage industriel**

**Petite menuiserie
Fabrication de pallox's
Mise en caisse
Placards**

1^{er} atelier européen bilingue langue des signes – français



Agenda des associations affiliées

BRUXELLES

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)

Maison des Sourds

Rue Saxe Cobourg, 38 - 1210 Bruxelles

Tél./Fax : 02 218 32 22

Portes ouvertes tous les vendredis
à partir de 19.00

JUILLET 2007

FERMETURE ESTIVALE DU LUNDI 16 JUILLET AU VENDREDI 20 JUILLET

Samedi 7	11.00	Amicale des Anciens Elèves de Berchem (A.G. + Banquet)
Samedi 21	14.00	Open de Pétanque
Mercredi 25	17.00	Table de conversation en Langue des Signes (tous niveaux)
Samedi 28	08.00	Balade annuelle (Bois du Cazier & Distillerie de Biercée)

POUR CAUSE DE TRAVAUX DANS NOTRE LOCAL, LA MAISON DES SOURDS FERMERA SES PORTES LE VENDREDI SOIR EN JUILLET. REOUVERTURE AU MOIS D'AOÛT

AOÛT 2007

A PARTIR DE AOÛT 2007, LA MAISON DES SOURDS OUVRIRA SES PORTES LE VENDREDI SOIR A PARTIR DE 18 HEURES (POSSIBILITE DE MANGER SUR PLACE)

Vendredi 3	18.00	Portes ouvertes
Vendredi 10	18.00	Portes ouvertes
Vendredi 17	18.00	Portes ouvertes
Samedi 18	14.00	Open de Pétanque
Mercredi 22	17.00	Table de conversation en Langue des

		Signes (tous niveaux)
Vendredi 24	18.00	Portes ouvertes
Samedi 25	10.00	23ème Challenge de Pétanque
Vendredi 31	18.00	Portes ouvertes

SEPTEMBRE 2007

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2007, POSSIBILITE DE MANGER A LA MAISON DES SOURDS

Samedi 1	14.00	Concours de Whist
Vendredi 7	18.00	Portes ouvertes (possibilité de manger sur place)
	19.00	C.A. R.L.S.B.
Dimanche 9	14.00	Loisirs & Culture pour tous
Vendredi 14	17.00	C.A. Maison des Sourds
	18.00	Portes ouvertes (possibilité de manger sur place)
	19.00	Roller à Bruxelles (RDV devant le Palais de Justice)
Samedi 15	14.00	Open de Pétanque
Mercredi 19	17.00	Table de conversation en Langue des Signes (tous niveaux)
Vendredi 21	18.00	Portes ouvertes (possibilité de manger sur place)
Samedi 22	10.00	Journée Mondiale des Sourds à Mons
Vendredi 28	18.00	Portes ouvertes (possibilité de manger sur place)
	20.00	C.J.S.B. : soirée POKER
Samedi 29	19.00	Section Tennis : Soirée spéciale 25 ans d'Interclub (Salle La Grange, Chaussée de Charleroi 16 à 1380 Plancenoit)

Le 5 octobre 2007 à 20h : conférence sur le syndrome de USCHER à la Maison des Sourds

Venez visiter notre site internet : www.maisondessourds.be

Foyer des Sourds et des Malentendants Centre Socio Culturel et Social

Rue de la Charrette 15 - 1200 Woluwe St Lambert

Tél. / fax : 02 762 03 50

E-Mail : cscs@skynet.be

Futsal : Porte Ouverte : 19.00h
31/08, 14/09, 21/09, 28/09

JUILLET 2007

Dimanche 1	12.00	Amis de Woluwe : Barbecue géant
Lundi 16	14.00	3x20/Caritas

AOÛT 2007

Dimanche 5 Amis de Woluwe : pas de réunion, le Foyer est fermé

SEPTEMBRE 2007

Dimanche 2		Amis de Woluwe : promenade champêtre à Linkebeek. Départ à 9.00 du "Foyer des Sourds" rue de la Charrette ou à 10 h à la gare de Linkebeek
	15.00	Réunion amicale au Foyer
		Pour tous renseignements : C. Goffe : fax 02.762.42.91 ou P. François : tél/fax 02.772.71.08
Lundi 17	14.00	3x20/Caritas
Jeudi 20	19.00	Cours de signes : Soirée de démonstration et de rencontre
	19.00	Futsal : Porte ouverte

Charleroi

Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local: «Le Gazo» - Rue du Calvaire, 2A - 6060 Gilly

Tél./Fax : 071 35 02 54

Portes ouvertes tous les 3^{es} dimanches à 14h00

AVRIL 2007

Samedi 7	14.00	" Meurtre au musée " visite de l'exposition et enquête. Participation aux ateliers. Détails à venir, voir blog : http://asmcharleroi.blogspot.com
Dimanche 15	14.00	Fermeture annuelle

AOÛT 2007

Samedi 25	10.00	Visite des grottes de Hans, du spéléogame et de l'Euro Space Center. Blog : http://asmcharleroi.blogspot.com
Dimanche 19	14.00	Ouverture du local
	16.00	Information " Les chiens pour aveugles et les chiens pour sourds : que nous apportent-ils ? " + Barbecue

SEPTEMBRE 2007

Samedi 8		Visite culturelle : informations à suivre sur http://asmcharleroi.blogspot.com
Dimanche 16	14.00	Ouverture du local
	16.00	Réunion amicale + " La justice en Belgique " 2ème partie

Liège

Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège

Tél. : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06

Tous les mardis :

18 à 24h - " SUR'Cité " est ouvert

18 à 22h - Le Centre Robert Dresse est ouvert (en dehors de ces heures prendre RDV)

14 à 18h - L'Ouvroir (l'aiguille silencieuse)

Tous les 3e samedis du mois :

18h30 - Messe traduite en langue des signes à l'Eglise St Remacle

JUILLET 2007

Mardi 3 20.00 Table d'information sur l'actualité.
Mardi 10 20.00 Soirée Cinéma - Caméra-signes.
Samedi 14 Journée découverte (programme en cours)
Mardi 17 20.00 Table d'information sur l'actualité.
Mardi 24 20.00 Soirée Cinéma
Mardi 31 20.00 Quiz sur écran géant : le sport.

AOÛT 2007

Mardi 8 20.00 Table d'information sur l'actualité..
Vendredi 10 Visite guidée en LS de la nouvelle gare des Guillemins.
Mardi 14 20.00 Soirée Cinéma
Mardi 21 20.00 Table d'information sur l'actualité..

Mardi 28 20.00 Quiz sur écran géant : Anatomie

SEPTEMBRE 2007

Samedi 1 Week-end RETROUVAILLES
Dimanche 2 Week-end RETROUVAILLES
Mardi 4 20.00 Table d'information sur l'actualité
Samedi 8 Visite guidée Vignolle de Choquier
Dimanche 9 10.30 Journée du patrimoine
Mardi 11 20.00 Soirée vidéo : présentation du projet pédagogique de l'école Sainte Marie (Namur)+contexte historique.
Dimanche 16 15.00 Rencontres fin de vacances par les 50+
Mardi 18 20.00 Caméra Signes
Samedi 22 JMS à Mons
Mardi 25 20.00 Quiz sur le Thème de la JMS

Le CEFORSO (Centre de Formation pour Sourds) reprend les cours à partir du 1er septembre 2007. Ceux qui le désirent peuvent s'inscrire par fax, Internet ou Tél. Nos coordonnées se trouvent au bas de la page.

Voici les horaires :

1er niveau - Le mardi de 18h30 à 20h30.

2ème niveau - Le jeudi de 18h00 à 20h30.

Cours d'alphabétisation (Français)- Le mercredi de 13h à 16h.

Cours de Lecture Labiale - Le mercredi de 13h à 16h.

Cours d'informatique - Horaire à fixer selon les inscriptions.

MONS

Société Royale Silencieuse Borraine-Mons

Local: Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin

Tél. / Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

NAMUR

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants

Salle KEGELAN

Rue Henri Lecocq 27 - 5000 Jambes

Pour info: Tél./ Fax : 081 30 06 62

Agenda non reçu

TOURNAI

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local: «Centre de Rencontre des Sourds», Rue Blandinoise, n° 28 à 7500 Tournai.

Tél./Fax: 069 84 18 59

E-mail: info@sourds-tournai.be

Sourds.
Samedi 11 Tournoi " Open " de pétanque : Festivités de K.D.S. Antwerpen.
Samedi 18 Atelier familial ou tournoi de pétanque des sections.
Mercredi 22 Visite d'entreprise.

SEPTEMBRE 2007

Samedi 1 Pétanque : Coupe Francophone
Dimanche 2 11.30 Réunion mensuelle, plat du jour, jeux de cartes manille
Samedi 8 et Dimanche 9 Journées du Patrimoine à Tournai et à Néchin.
Mardi 11 Entraînement de badminton.
Mercredi 12 Conférence organisée par l'ASMT
Samedi 15 Pétanque : Championnat Francophone Doublettes Messieurs et Mixtes à Woluwé.
Dimanche 16 Atelier familial
Samedi 22 Journée Mondiale des Sourds à Mons.
Mercredi 26 Visite d'entreprise.

JUILLET 2007

Dimanche 1 11.30 Réunion mensuelle, plat du jour, jeux de cartes manille
Samedi 14 Atelier familial
Samedi 21 13.00 Tournoi de pétanque des sections du Centre de Rencontre des Sourds.

AOÛT 2007

Samedi 5 Voyage organisé par la R.A.S.T.
Dimanche 6 Pas de réunion au Centre de Rencontre des

VERVIERS

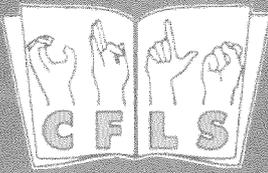
Amicale Silencieuse de Verviers

Local: Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy

Tél. / Fax : 04 365 55 45

Agenda non reçu

Porte ouverte le premier dimanche du mois à partir de 14.00



Du signe au mot n°77

Centre Francophone de la Langue des Signes

Vous pouvez vous procurer
les lexiques de
langue des signes et livres
thématiques auprès du
Centre Francophone de la
Langue des Signes

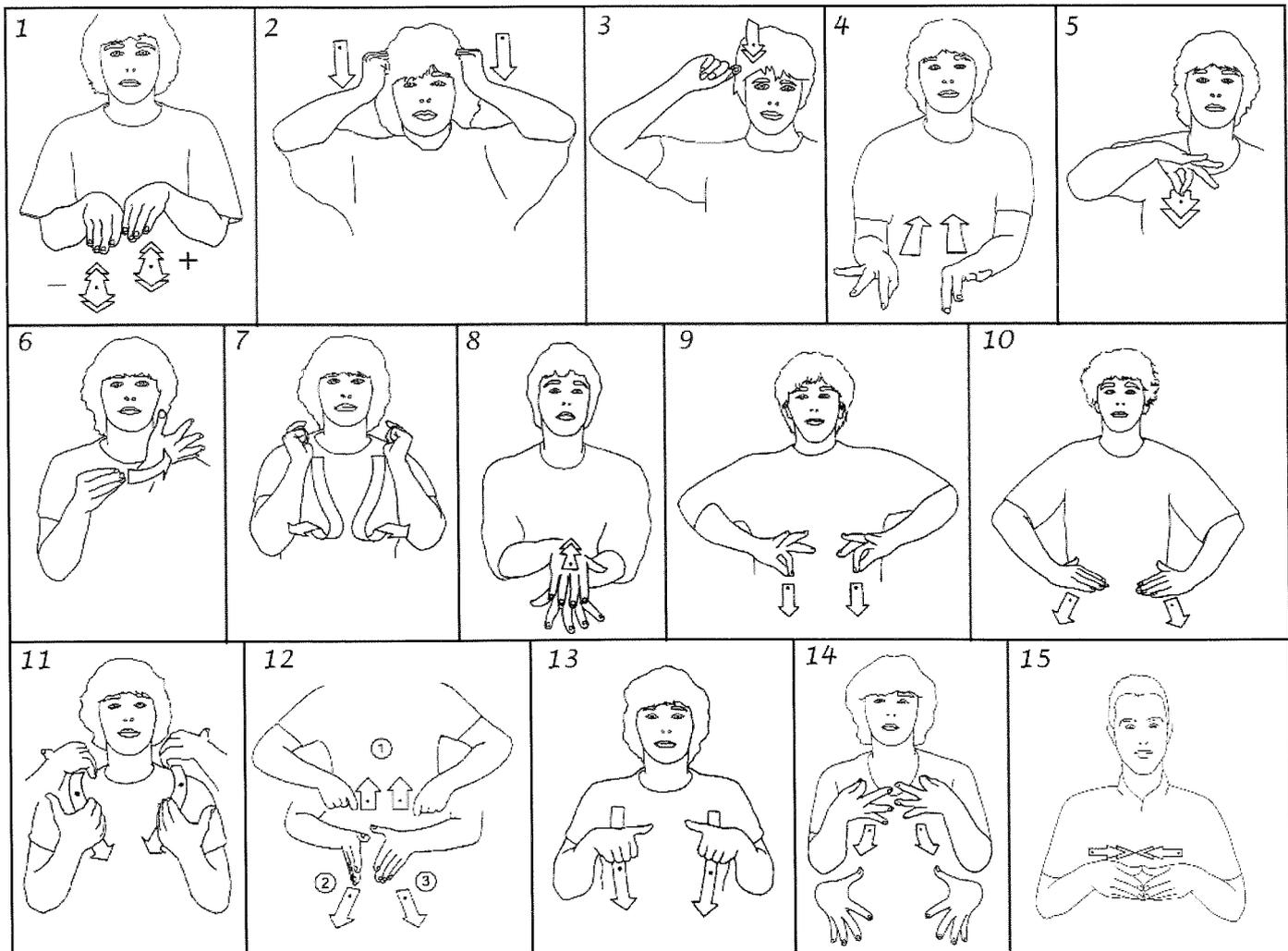
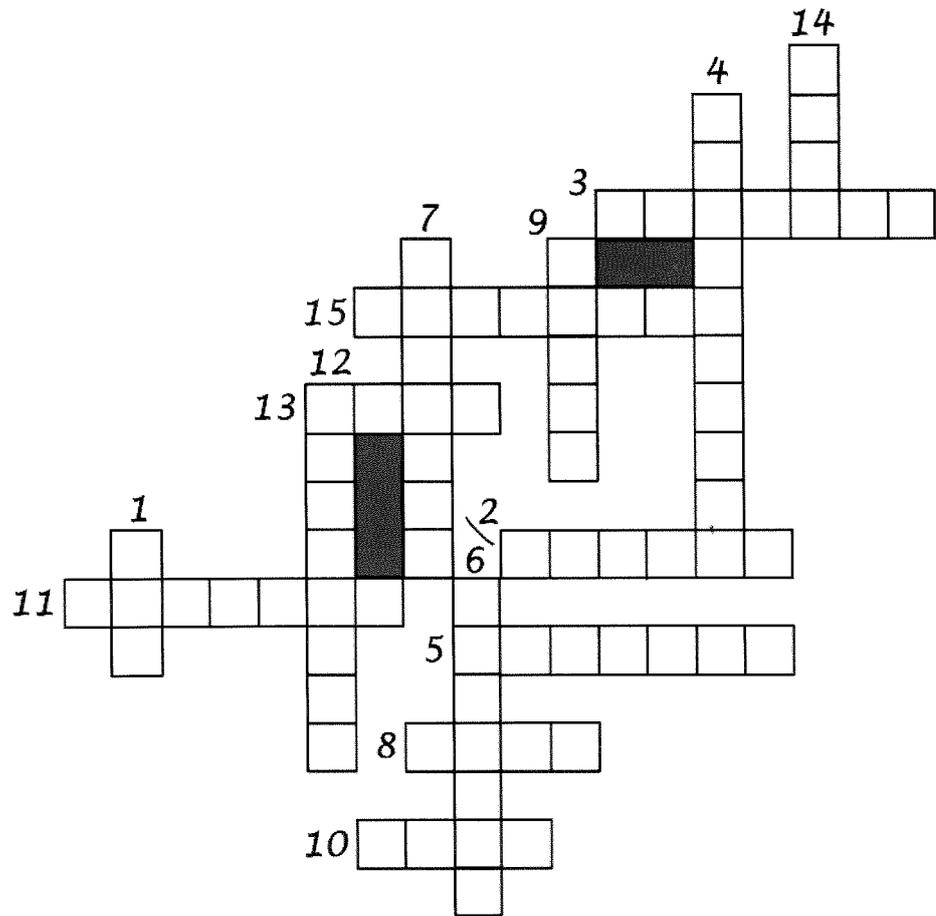
Adresse:

Rue Palais d'Outre-Pont 458

1020 Bruxelles

Tél./Fax: 02 478 14 48

E-mail : cfls@belgacom.net





Theater Ona-On

**SINT-LIEVENS-HOUTEM
12 OCTOBRE 2007 - 20H**

Le centre culturel de Sint-Lievens-Houtem " De Fabriek " accueille le théâtre Ona-On dans son spectacle " travelling around the world ". Cette pièce visite tous les pays du monde dans un cadre humoristique.

Infos :

Fariëksstraat 19 - 9250 Sint-Lievens-Houtem

Entrée : 12 euros

Enfants (6-12 ans) 7 euros

www.theater-onaon.com

onaon@theater-onaon.com

Nuit Européenne des Chauves-souris

SAMEDI 25 AOÛT 2007 - 19H30

**MAISON COMMUNALE
RUE DE BERNE, 4 7730 LEERS-NORD**

Programme :

- Exposé sur les chauves-souris + projection d'un film
- Balade dans le village et/ou aux abords du canal de l'Espierre

Informations et inscriptions :

- Agence de Développement Local

Rue de Berne, 4 7730 Leers-nord

Tél. : 056/ 48.13.77 Fax. : 056/ 48.13.41

Courriel : laure.andre@estaimpuis.be

- Guide : Pascal Huyghe Rue du Saclet, 3 7730 Estaimpuis

Tél. + Fax. : 056/48.89.07

Courriel : pascal.huyghe@skynet.be

Soirée gratuite ouverte à tous : valides, personnes à mobilité réduite, sourds et malentendants.

Contes de Chiny

DIMANCHE 15 JUILLET 2007 À 16H

"Au-delà de l'océan du silence", par Catherine Wauthier, Olivier Waegemans, Bernadette Mottoulle et Bernadette Malherbe.

Tels des oiseaux, les gestes ouvrent l'horizon de la parole et invitent au voyage. Des contes qui nous viennent d'Afrique, de Chine, du Groënland, de Nouvelles-Hébrides...

Renseignements, prix et réservations :

Chiny, Cité des Contes

rue de la Rosière, 4

B-6820 FLORENVILLE - Belgique

Tél. +32 (0)61/31 30 11 - Fax +32 (0)61/31 11 37

courriel : festival@conte.be

Journées du Patrimoine

**CHÂTEAU D'AIGREMONT - AWIRS
(AIGREMONT - LE CRÂNE)**

**SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2007 - 14H
DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2007 - 14H**

**VISITES EN LANGUES DES SIGNES
SUR DEMANDE**

Patrimoine militaire du Moyen Âge à nos jours au Château d'Aigremont

Le château d'Aigremont domine la rive gauche de la Meuse aux Awirs depuis le 18e s. et est la propriété depuis 2001, de la SA Dumont-Wauthier, une société du groupe Lhoist.

Donjon de la ferme du château

La Ferme d'Aigremont jouxte le château perché sur un promontoire. Le donjon, seul vestige de cette forteresse dont l'origine remonte au 12e s. est encore visible. A l'intérieur de celui-ci vous découvrirez un très beau plafond avec des voûtes en ogives et un escalier tournant autour d'un axe de pierre.

Tranchées défensives aux abords du château d'Aigremont

Visites des tranchées défensives de la Crâne à Aigremont. En 1939, avec la mobilisation générale du 3 septembre, des soldats sont arrivés au hameau de la Crâne et alentour pour y creuser des tranchées destinées à la défense avancée du fort de Flémalle.

Renseignements

Tél: 04.336.16.87 Fax: 04.337.08.01

e-mail anne.renard.ortmans@skynet.be

Arts & Culture

**DÉCOUVERTE DE BARCELONE À LA TOUSSAINT
DU JEUDI 1 AU SAMEDI 3 NOVEMBRE 2007**

Barcelone est le troisième port d'Espagne et la capitale de la Catalogne. La ville est célèbre pour ses promenades " Les Ramblas " avec leurs étalages de livres et de fleurs, et leurs oiseaux. La vieille ville abrite des vestiges romains, des églises gothiques et de palais du 14eme siècle. A découvrir aussi les quartiers les plus modernes dominés sur les superbes oeuvres de l'architecture Gaudi. La Sagrada Familia commencée en 1883.

Une soirée d'informations et d'échanges sera prévue fin d'août, début septembre 2007

Nicole le Maire, rue Vanderborght, 239 à 1090 Bruxelles Minitel/fax : 02.426.27.96.

nicole.lemaire@sourdcom.be



Le syndrome d'Usher

Le vendredi 5 octobre 2007, au sein de la Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et Faubourgs (FRASBF), une conférence sera donnée sur cette maladie génétique qui touche l'ouïe et la vue.

Qu'est-ce que c'est le syndrome d'Usher (en plus court, le S.U.) ?

C'est une maladie génétique, caractérisée par une surdité congénitale associée à une cécité progressive par rétinite pigmentaire.

Qui est Usher ?

C'est un ophtalmologiste britannique Charles Usher qui a découvert cette maladie en 1914.

Quels sont leurs symptômes ?

Par exemple, surdité (évidemment !), champ visuel réduit, troubles de l'équilibre, difficultés d'adaptation à la lumière et à l'obscurité, etc...

Y a-t-il beaucoup de sourds ushers ? Quelles sont les conséquences de leur S.U dans la vie de tous les jours ? Comment en vivent-ils ? Existe-il des traitements ou des aides en leur faveur ? Comment en savoir plus sur ce S.U. ?

Tant de questions et tant de réponses aussi.

Pour avoir ces réponses, il suffira de chercher ce qu'on désire savoir, via ces différentes voies d'information

Internet ?

C'est une vraie mine d'informations sur le S.U.! www.lessignesbleus.asso.fr, www.cre-sam.org, www.pisourd.ch, www.orpha.net, etc... Mais, apparemment, après des recherches, aucun site belge véritablement dédié aux sourds ushers, malvoyants et aveugles...

Journaux?

Quelques journaux associatifs (par exemple, *La plume bleue* éditée par l'association française "Les Signes Bleus").

Associations ?

Il n'en existe pas encore en Belgique, même pour les sourds-aveugles. En France, "Les Signes Bleus" (Bd Sébastopol, 19 - 75001 Paris) est une association dédiée aux sourds ushers et malvoyants. Il y en a bien d'autres associations en France, en Angleterre, en

Suisse, etc....

Conférence ?

Le vendredi 5 octobre 2007, une conférence publique à Bruxelles sera enfin donnée par M. Arnaud BALARD, artiste plasticien (sourd usher) et par Mme Christine RIVALIN, professeur d'école et présidente française des "Signes Bleus" (sourde usher). Cette conférence, est co-organisée et soutenue par la Fédération francophone des Sourds de Belgique et la Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (surnommée "Maison des Sourds de Bruxelles" www.maison-sourdessourds.be). Une publicité à ce sujet se trouve à la page 28 de ce Sournal.



En présence d'un sourd atteint du syndrome d'Usher, il faut tenir compte de son champ de vision restreint en s'éloignant un peu et en signant lentement, les mains près du visage.

Arnaud Balard a pris l'initiative d'organiser cette conférence à Bruxelles, il y a un an. En effet, le syndrome d'Usher est encore mal en Belgique. C'est pourquoi organiser une véritable conférence publique et faire appel à toutes les énergies, c'est vous montrer et expliquer ce que c'est le syndrome d'Usher en le "positivant" et avec du recul. S'informer, réfléchir ensemble, peut permettre de freiner l'exclusion, la détresse et la solitude. Communiquer autrement peut permettre de se comprendre et de s'apprécier au delà de tous les obstacles qu'on rencontre dans la vie. L'objectif serait aussi, de rassembler, à cette conférence, le plus de sourds ushers et malvoyants pour créer une association qui défendrait la spécificité des besoins des sourds malvoyant, puisqu'à l'heure actuelle rien n'existe en Belgique pour les sourds malvoyants au niveau associatif. En conclusion, si vous pensez généralement que la société ne comprend pas assez la surdité et leurs besoins, faites en sorte que les sourds malvoyants ne pensent pas deux fois la même chose de la société et de vous, en venant à cette conférence.

Arnaud BALARD

Contact: cecisurd@hotmail.com

FRANCOFOLIES

de Spa



Pour la première fois en 2003, Année Européenne de la Personne Handicapée, les Francofolies de Spa ont relevé le défi d'un projet ambitieux et cohérent pour une meilleure accessibilité des personnes handicapées à l'ensemble des spectacles.

2007 sera donc la 5^{ème} année que cette merveilleuse aventure existe.

Retrospective en quelques chiffres :

- 18 artistes qui ont accepté que l'intégralité de leur concert soit interprétée en langue des signes. Raphaël, La Grande Sophie, Mickey 3D, Vincent Venet, Les Gauff'... ont accueilli ce projet à bras ouverts ;
- 15 interprètes qui se sont littéralement intégrés aux différents décors ;
- 75 sourds qui se sont déplacés à Spa ;
- 1000h de préparation ;
- 100 % de bonne humeur ;



Cette année, les Francofolies se dérouleront à SPA du 18 au 22 juillet 2007.

Alors réservez déjà ces dates !!! Des informations complémentaires seront bientôt disponibles. Mais des artistes très connus sont déjà cités à l'affiche : Mauranne, Pascal Obispo, Zazie, Patrick Bruel ...

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le SISW soit par fax au 081/26.05.05 ou par mail au sisw@swing.be





Patchwork d'infos



Les enfants signent le théâtre

À la Roseraie (Uccle), les enfants débute leur spectacle en se présentant en langue des signes. S'ensuit les percussions où chacun imprime sa vitesse d'exécution sous l'œil joueur et amusé d'un "chef d'orchestre". Ces jeunes percussionnistes sourds accompagneront plus tard une sorte de chaise musicale. Nous assistons également à une scène de clowns qui nous font une démonstration de mime. Enfin, les enfants décrivent ce qu'ils voudraient devenir plus tard. Ce projet vise à faire comprendre aux jeunes sourds que le résultat s'obtient par la répétition et l'exercice. Michèle KEUKELEIRE veut donner suite à ce projet qui peut revêtir une autre forme que le théâtre. Un partenariat serait envisagé avec les Musées Royaux des Beaux Arts pour une initiation aux arts plastiques.

Th.B.

Pour plus d'informations:

La Roseraie
Michèle KEUKELEIRE
02.376.46.45
michele.roseraie@edpnet.be



Une sourde pour l'élection de Miss Monde

Sophie Vouzelaud, malentendante et première dauphine de Miss France 2007, a "accepté de représenter la France au concours de Miss Monde" en décembre 2007. L'élection de Miss Monde se déroulera en Chine le 1er décembre.

La société miss France l'avait pressentie dans ce rôle et Rachel Legrain-Trapani, Miss France 2007, a accepté de laisser sa place à la jeune Limousine. "Sophie est malentendante et je crois que ce serait très bien que la France, par cet intermédiaire, prouve qu'elle lutte contre le handicap et qu'elle réveille les consciences", a précisé Rachel Legrain-Trapani, Miss Picardie 2006.

Source : Yahoo Actualités



Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Le 13 juin 2007, la RTBF a été invitée à s'expliquer sur la diffusion tardive du journal télévisé du 20 février, traduit en langue des signes (à 0h45). En effet, le contrat de gestion de la RTBF stipule que cette mise en différé ne peut se faire que si le JT en langue des signes est déjà dans le site internet de la RTBF. La chaîne publique a répondu qu'il s'agit d'une erreur de communication suite à un décès. Lors de cette audience, elle fait savoir qu'à partir d'août 2007, le JT sera sous-titré en direct.

Th.B.

RANDONNEE à CHEVAL DANS LES PYRENEES

EN LANGUE DES SIGNES

Du 19 août au 26 août 2007

Lieu : Ferme de Bernicaze, 65400 Arras en lavedan,
à 20km de Lourdes, sud de la France.



Groupe maximum de 8 adultes à cheval.

Possibilité de loger 10 personnes au gîte (maison).



Renseignements : Pascale Sepulchre (accompagnatrice
qui connaît la langue des signes belge)
+32/473.75.79.35 ou passep13@yahoo.fr

La communication en langue des signes sera prioritaire, mais
bienvenue aux personnes entendantes et signantes motivées...

Pour confirmer votre inscription, verser un acompte de
150 euros avant le 22 juillet sur le compte 000-200575-01

Programme au verso

TRAVAIL

OUVRIER

FORMATION

ARTISAN

Secrétaire ?

EMPLOYE

Jardinier ?



LOISIRS

AIDE ADMINISTRATIVE

Plombier ?

BRUXELLES
FORMATION

Dans le cadre du partenariat avec l'Institut Bruxellois Francophone de la Formation Professionnelle, le SARE vous informe du nouveau projet pour **septembre 2007**

Vous vous posez des ? sur votre avenir professionnel. cherchons des réponses ensemble.

Participez à l'

ATELIER de DETERMINATION PROFESSIONNELLE

Tous les lundis et mardis

DU 10/09 au 30/11/2007

de 9h à 17h

Contrat IBFFP (1€/heure de cours) - Présence obligatoire

Conditions : 18 ans au minimum, Domicilié à Bruxelles et

Inscrit à l'ORBEM

INFOS + INSCRIPTION chez Muriel Brunneval

Tél : 02 644 68 90—Fax : 02 644 68 91

Mail : sare@infosourds.be

La cuvée 2007

Du 30 juillet au 29 septembre, le Festival Bruxellons reprend ses quartiers au Château du Karreveld. Fidèle à sa promesse, outre une pièce de théâtre surtitrée, ce festival s'ouvre davantage aux sourds et malentendants en faisant la part belle aux spectacles visuels.

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique, le Festival Bruxellons et le Sournal ne lâchent pas une formule qui marche, qui plus est lorsqu'elle permet une meilleure accessibilité des sourds et malentendants. La Compagnie Imagerie collabore pour l'accueil des personnes sourdes.

Langue des signes et surtitrage

La comédie *Un grand cri d'amour* qui bénéficiera du surtitrage n'est pas des moindres car elle est écrite par Josiane BALASKO, femme très connue dans le monde du cinéma et du théâtre français. Deux représentations seront expressément consacrées aux sourds et malentendants (30 août et 1er septembre à 21h00).

Du côté des spectacles essentiellement visuels, nous avons deux spectacles qui usent de l'illusion et de la prestidigitation : L'Ombre Orchestre (21 août à 21h00) et Artifices (16 septembre à 15h). Les interventions verbales des artistes seront bien sûr traduits en langue des signes. Le dimanche après-midi pour Artifices - qui se déroulera au Cirque Pauwels - est délibérément choisi afin que les enfants sourds et leurs parents puissent

profiter ensemble de ce spectacle de magie. Enfin, Ha Ha Ha, spectacle belge remarquable pour la chorégraphie acrobatique des clowns, ne manquera pas de ravir nos yeux.

Ces quatre représentations différentes font l'objet d'une offre spéciale pour les sourds et malentendants. Il s'agit d'une formule permettant de voir ces quatre spectacles pour le prix de trois. Que l'on soit étudiant ou non, le tarif est nettement avantageux si on paie cet abonnement avant le 15 juillet 2007. Cerise sur le gâteau, les abonnés ont la possibilité de voir le spectacle son et lumière lors de la soirée de clôture (29 septembre).

N'oublions pas non plus le buffet à volonté pour le prix de 15 euros comprenant aussi bien le dessert le café / thé. Avec de telles gâteries, nous sommes certains que les sourds et malentendants se souviendront de l'été 2007 : du divertissement, de la culture et de l'enchantement tout visuels.

Th.B.

Les 4 différents spectacles

Ha Ha Ha - Accueil en langue de signes
Vendredi 10 août à 21h00 - Château du Karreveld (adresse voir programme joint à ce Sournal)

L'Ombre Orchestre - Interprétation et accueil en langue des signes
Mardi 21 août à 21h00 - Château du Karreveld

Un grand cri d'amour - surtitré + accueil en langue des signes
Jeudi 30 août et samedi 1^{er} septembre 2007 à 21h00 - Château du Karreveld

Artifices - Interprétation et accueil en langue des signes
Dimanche 16 septembre à 15h00 - Cirque Pauwels (adresse voir programme Sournal)

Formule spéciale 4 spectacles pour le prix de 3

Avant le 15 juillet
Adulte : 45 euros
Étudiant : 40 euros

Après le 15 juillet
Adulte : 55 euros
Étudiant : 50 euros



Ghlin/ Projet expérimental pour jeunes déficients auditifs - La langue des signes en classe

Le Soir (édition Hainaut), 3/5/2007

L'institutrice lit lentement un conte. A ses côtés, une assistante en langue des signes traduit l'histoire aux enfants, tous déficients auditifs. Malgré la présence de la ministre-présidente de la Communauté Française, Marie Arena (PS) et d'autres officiels, les gosses se concentrent sur leur leçon de français et le duo de pédagogues.

Depuis janvier 2006, au centre provincial d'enseignement spécialisé de Mons (CPES), à Ghlin, deux adultes sourdes, Sara et Setina, accompagnent les enseignants en classe et donnent, en plus, des cours de langue des signes aux élèves.

"Tous les enfants ont besoin d'un modèle auquel s'identifier. Or, nos élèves ont des parents entendants. Le fait de voir que des personnes adultes, sourdes ou malentendantes comme eux, sont intégrées et actives leur permet de se projeter dans l'avenir", explique Julie, une des institutrices. "Settina et Sara connaissent les difficultés de ces enfants parce qu'elles les ont vécues aussi. Cela nous aide à comprendre et résoudre certains problèmes de comportement en classe" ajoute-t-elle.

Une autre institutrice, Eliane, qui enseigne au CPES depuis 1970, se souvient qu' "à l'époque, c'était l'oralité pure. Seuls les dessins illustraient les mots ! Puis, au début des années '80, on a commencé le français signé, qui traduisait mot à mot. Maintenant, on utilise la langue officielle des signes et l'évolution est nette. Les enfants apprennent beaucoup mieux le français !". Ce projet expérimental, subsidié par la Communauté Française à raison de 66.000 euros par an, se clôturera fin 2007 et fera l'objet d'une évaluation.

"Si l'appréciation est positive, il faudra se donner les moyens de pérenniser l'initiative à Ghlin, mais aussi de la lancer dans six autres écoles du même type" précise un collaborateur de Marie Arena.

La directrice de l'enseignement fonda-

mental au CPES, Dorina Trusgnack, a plaidé pour la poursuite du projet français - langue des signes. "Les enfants apprennent deux langues à la fois mais n'en connaissent aucune des deux à la base", note Mme Trusgnack. "A l'instar d'autres enfants bilingues, ils se serviront des deux langues dans la vie quotidienne et appartiendront à deux mondes, celui des sourds et celui des entendants"

Franca ROSSI

En bref...

Tournai / A l'association des sourds et malentendants du Tournaisis - Ministre sourd, députés muets ?

Nord Eclair, 9/5/2007

L'ASMT ne demande pas le Pérou : elle voudrait juste engager une personne sourde...

Le candidat a déjà travaillé à l'asbl et a largement fait preuve de ses compétences. Un contrat APE lui permettrait de retrouver un travail. Mais, dans son ministère de l'Economie et de l'Emploi, Jean-Claude Marcourt ne semble rien vouloir entendre

Tous ces articles et livres peuvent être consultés au CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LA SURDITÉ (C.I.D.S.)

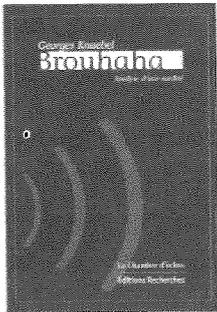
Ce service a été créé grâce à l'initiative de la FFSB avec le soutien du service C.I.S. de l'IRSA, centre de services



Rue Van Eyck 1 la Boîte 4
1050 BRUXELLES
Tél.: 02 644 69 01
(Lydia Lallemand)
Fax: 02 644 68 44
E-mail: cids@ffsb.be

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h30 - 12h30 et de 14h à 16h
sauf le lundi jusque 17h30.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !



Brouhaha, analyse d'une surdité [texte imprimé] / Knaebel Georges.- Editions Recherches, 2001.- (Chambre d'échos).

Résumé/extrait : Ce livre est le bilan des effets d'une surdité de perception tardivement diagnostiquée. L'auteur mêle à la relation de ses expériences souvent traumatisantes. L'analyse minutieuse des situations affrontées et des solutions qu'il met alors en oeuvre. Dans sa lutte quotidienne et épuisante pour "entendre - comprendre" les autres et "comblés les blancs" de leurs mots, il tisse son propre système de perception. Par-delà la solitude et l'angoisse, il réinvente sa participation au monde, il s'y fonde, non sans jouissance. Il y crée.

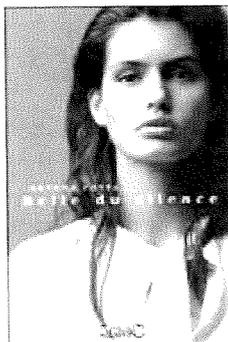


La scolarité d'un enfant sourd [texte imprimé] / Martine Beaussant.- Paris : l'Harmattan, 2003.

Résumé/extrait : La surdité est un handicap qui touche de plus en plus de personnes. Les décibels des musiques qu'affectionnent les jeunes lèsent leur audition de façon irrémédiable. De même, les trop nombreux accidents de la route dont ils sont victimes peuvent laisser des séquelles auditives. Parallèlement, notre espérance de vie augmente, et un nombre croissant de papy et de mamy souffrent d'un durcissement naturel de l'oreille. Il est donc nécessaire de réfléchir sur cet handicap peu connu du grand public. L'auteur, elle-même malentendante, nous livre ici une réflexion sur la scolarité des enfants déficients auditifs. Comment un petit enfant sourd peut-il avoir accès au savoir, alors qu'il n'entend pas les paroles de son instituteur ? Quel type de scolarité envisager pour lui ? Quel type de scolarité envisager pour lui ? Un premier pas dans le monde des sourds

Les lèvres qui voient [texte imprimé] / Patricia Wentworth.- Edition 10/18, 2005.- (Grands détectives).

Résumé/extrait : Personne n'aurait pu deviner que Paulina Paine était sourde. Mais elle déchiffrait parfaitement le mouvement des lèvres. Les 2 hommes qui se retrouvèrent non loin d'elle, lors d'un vernissage, ne se rendirent compte que trop tard qu'elle avait saisi toute leur conversation. Paulina en fut tellement ébranlée qu'elle décida de rendre visite à Miss Silver, l'ancienne gouvernante devenue détective qui, tout en tricotant, parvenait à dénouer les énigmes les plus difficiles. Ce fut la dernière démarche de Paulina Paine...



Belle de silence [texte imprimé] / COSTA Brenda.- [s.l.] : Michel Lafon, 2005.

Résumé/extrait : Elle n'entend rien mais comprend tout, lisant "couramment" sur les lèvres en portugais (sa langue natale), en anglais et, dans une moindre mesure, en diverses autres langues. N'ayant aucun repère auditif, elle ne s'exprime qu'en sons étranges et rares bribes de phrases...Et malgré cela, la voici, à 22 ans, top model international ! Il est vrai qu'elle est magnifique, mais cela ne suffit pas dans le monde exigeant de la mode . Alors ? Un miracle ? Non: le fruit du courage et de l'obstination. Belle du silence : un combat presque joyeux, une relation mère -fille sans égal qui est pour beaucoup dans cette réussite, et une leçon d'espoir

Les mains pour le dire

Créée en 2002, l'ASBL " Les Mains pour le dire " est née à l'initiative de parents d'enfants malentendants et sourds suite à un constat de carence. En effet, il n'existait aucune structure associative en place dans la région (Charleroi et La Louvière) pour les enfants sourds et malentendants. Les fondateurs, Monsieur et Madame LEONARD, ont eux-mêmes une petite fille sourde, Solène.

Cette association met l'accent sur l'apprentissage de la langue des signes (LSBF) et du langage parlé complété (LPC) pour susciter chez les plus petits le désir de communiquer, le plaisir d'apprendre et de comprendre. L'enfant s'éveille à la vie par ses sens. Il voit tout, il sent tout, il touche tout. Ses mains habillées deviennent créatrices de messages.

Dans cette optique, l'ASBL organise deux fois par mois différentes activités d'éveil et de découverte (lecture, bricolage, cuisine, piscine, spectacle, visite, etc.) avec comme particularité que celles-ci sont encadrées par des animateurs volontaires (institutrices, éducateurs, ...), bénévoles et bilingues (français [accompagné ou non du LPC] et LSBF).

L'ASBL est un lieu de rencontre pour les enfants, pour leurs frères et sœurs, leurs amis, leurs voisins, etc. Pour les parents, c'est un lieu permettant d'échanger leurs expériences, leurs connaissances, des renseignements utiles. Bref, un lieu ouvert à toute personne sensible à la surdité chez l'enfant.

Les Mains pour le Dire ne veut nullement concurrencer les établissements spécialisés pour enfants sourds, elle ne propose d'ailleurs pas de programme scolaire. Toutefois, afin d'éviter les longs déplacements des petits bouts de chou à Bruxelles, Ghlin, Namur ou Sambreville, pour être scolarisés, l'association sensibilise les différents réseaux d'enseignement au problèmes des enfants sourds et malentendants rencontrés au niveau maternel et primaire. Sont encouragées la promotion et l'intégration de tout enfant déficient auditif dans les domaines de l'instruction, de l'éducation et de la vie socioculturelle. Le but est que les enfants sourds et malentendants puissent intégrer l'enseignement normal dans une école plus proche d'eux. Il y a déjà quelques écoles qui colla-

borent avec le projet, mais si peu nombreuses comme les interprètes en langue des signes et les codeurs. Pour les écoles qui ont intégré un enfant sourd, l'ASBL rassemble les enfants autour de deux conteuses sourde et entendante. Cette séance de contes sert de support pédagogique aux institutrices pour faire comprendre et accepter la différence.

Les axes forts de l'ASBL Les Mains pour le dire sont:

- L'axe INFORMATION en apportant aux parents les éléments nécessaires afin de les aider à gérer au mieux le handicap de leur enfant ;
- L'axe FORMATION en développant la communication en langue des signes et langage parlé complété au travers d'animations d'activités ludiques ;
- L'axe INTERGÉNÉRATIONNEL en impliquant les parents et grands-parents dans la mise en œuvre des animations ;
- L'axe CULTUREL en favorisant l'accès au théâtre, au spectacle, à la lecture par une interprétation gestuelle;
- L'axe INTÉGRATION SCOLAIRE, les parents privilégiant l'intégration de leur enfant dans l'enseignement ordinaire avec le soutien de codeurs et d'outils adaptés.

Des projets sont créés et disponibles à ce jour (pour la plupart au sein de l'association) comme :

- Une série de fiches (image + signe), par thème, qui permettent aux tout petits d'apprendre à communiquer
- Un module de formation (Initiation) en vocabulaire des signes à un rythme adopté et destiné principalement aux grands-parents entendants.
- Un module d'initiation au LPC (un cours a eu lieu il y a peu en collaboration avec la ligue LPC) et un module de perfectionnement au LPC.

Pour le projet livre, l'asbl reçoit l'aide et le soutien de Madame Christiane Vienne. Présenté à Tournai le 25 mai 2007 " Petit cube chez les tout-ronds " est le premier d'une longue série.

C'est un livre pour enfants, écrit par Christian

Merveille, qui illustre la différence, paru aux éditions MIJADE. Le projet consiste à montrer en vidéo les images du livre et y intégrer en médaillon soit une interprète en langue des signes, soit une codeuse en langage parlé complété (LPC) dans le but d'amener les enfants à la lecture. Une voix off raconte l'histoire pendant la séquence en LS pour rester accessible à toute la famille. Ce n'est en aucun cas un film d'animation qui se substituera aux livres papier, mais une aide à la lecture.

En se disant qu'un livre bien compris et apprécié amènera à en prendre un second. Le français langue sonore mal perçue par les malentendants, peut être visuellement accessible par la lecture labiale accompagnée du code LPC. Chaque phonème de la langue française correspond à une clé, c'est-à-dire à une position des doigts de la main autour du visage. L'ASBL utilise cette technique dans la réalisation de leurs livres codés et signés pour enfants. Le DVD seul ne sera pas disponible à la vente. Le contenu sera accessible via leur site internet www.lesmainspourledire.com et en y tapant le code ISBN du livre acheté. Ceci afin de ne pas nuire à la diffusion papier. Ce support permet à des enfants sourds de s'initier d'une part à la lecture et d'autre part au LPC, deux apprentissages qui se complètent dans leur scolarité. Il est également accessible à toute la communauté sourde par l'interprétation en langue des signes. Il permet aussi à des enfants malvoyants, dyslexiques, autistes, étrangers,.. d'écouter l'histoire lue par une codeuse.

Enfin pour terminer, un travail de sensibilisation et d'information auprès des bibliothèques publiques va être entrepris, étant déjà persuadé du relais qu'elles pourront jouer dans cette action.

Pour soutenir ceux-ci, vos dons sont les bienvenus et aideront l'ASBL à réaliser les projets qui lui tiennent à cœur pour tous ces enfants avoir la possibilité

de s'épanouir pleinement et d'apprendre avec beaucoup de plaisir les bases essentielles à leur éducation.

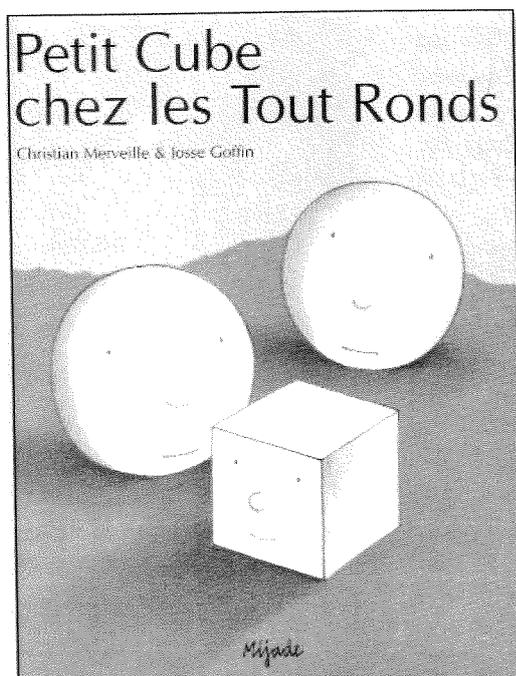
Il est possible de devenir membre de l'association Les Mains pour le dire.

Enfant de moins de 2 ans : gratuit

Enfant de moins de 15 ans : 5 euros

Enfant de plus de 15 ans : 10 euros

Adulte : 12 euros



Vous étudiez la langue des signes ou le LPC et que vous voulez vous investir auprès d'enfants malentendants, alors devenez bénévoles au sein de l'association. Sachez que Monsieur Marc Léonard, le président de cette asbl, a été nommé dans la Nouvelle Gazette (catégorie société) comme l'homme de l'année il y a peu ! C'est vous dire combien il se dévoue corps et âme avec sa femme et toute son équipe (surtout bénévole) pour que les enfants aient toutes les chances de leur côté. C'est maintenant qu'il faut agir pour leur avenir !

Comme beaucoup d'associations, les subsides sont inexistantes. Les dons et le porte à porte sont de rigueur. C'est vraiment malheureux de devoir être freiné

dans son combat et ses projets à cause des finances.

Longue vie à l'ASBL Les Mains pour le Dire et encore bravo pour cette initiative qui mérite d'être saluée. Dommage qu'elle ne soit pas soutenue davantage.

BASTIN Karin

www.lesmainspourledire.com

E-mail : lesmainspourledire@belgacom.net

Adresse :

Monsieur Marc LEONARD

Rue Jules Destrée 49

6150 Anderlues

Tél : 071 54 23 66

GSM : 0497 62 05 47

Compte bancaire pour tout don : 000.3250541.71

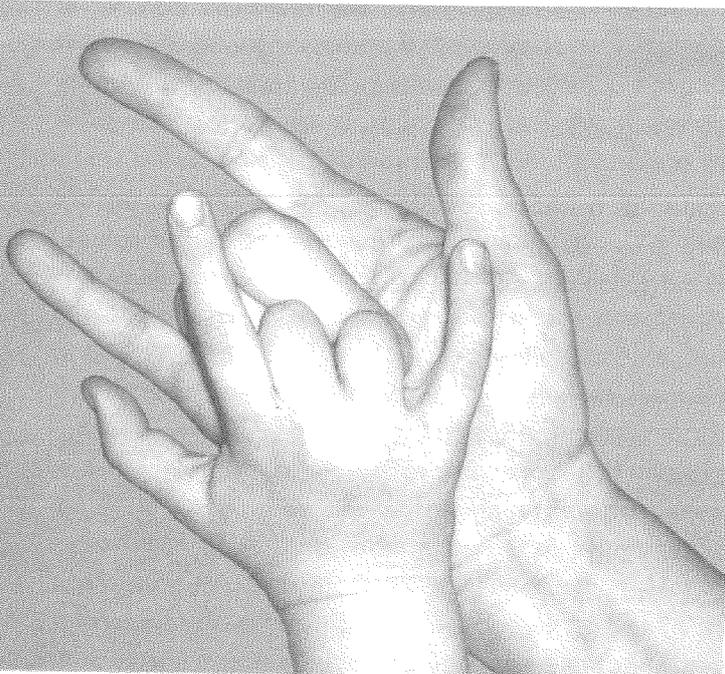


Allocations familiales pour famille monoparentale en difficulté

En Belgique, 12 à 14% des ménages sont des familles monoparentales. Une famille monoparentale est une famille où un seul parent vit avec des enfants à sa charge.

Les gouvernements des pays européens essaient de trouver des solutions pour améliorer la situation de ces familles monoparentales. C'est pour cela qu'en Belgique, à partir du 1^{er} juin 2007, les allocations familiales augmentent de 20 euros par mois. A condition que le parent ne cohabite avec personne et n'ait pas un revenu mensuel supérieur à 1 740,15 euros brut.

Les revenus pris en considération pour déterminer le revenu familial sont : toutes les allocations et indemnités de chômage, d'assurance maladie, d'accidents de travail, indemnités pour maladies professionnelles, allocations accordées aux personnes handicapées, etc. ainsi que toutes les pensions et rentes et les chèques ALE et les titres services et bien sûr tous les salaires et revenus en tant que travailleur salarié, fonctionnaire ou indépendant.



Les familles monoparentales peuvent bénéficier d'une augmentation des allocations familiales, quelques conditions sont à satisfaire.

Pour rappel

Montant	Allocations familiales
1 ^{er} enfant	78,59 euros
2 ^e enfant	145,43 euros
3 ^e enfant et +	217,13 euros

Il y a un supplément d'âge à 6, 12 et 18 ans.

Prime rentrée scolaire

6 à 12 ans | 50 euros
pour 2 années scolaires

12 à 17 ans | 70 euros/an

En principe, la prime est payée à la fin du mois d'août.

Attention, le parent isolé qui perçoit déjà les allocations majorées en tant que chômeur de longue durée, pensionné ou invalide a droit à un supplément mensuel de 15,65 EUR à partir du troisième enfant ! Il n'y a donc pas de supplément complémentaire pour le parent isolé qui bénéficie déjà du supplément social pour chômeurs, invalides ou pensionnés pour les deux premiers enfants.

Si vous bénéficiez des allocations ordinaires, vous avez de la part de votre caisse d'allocations familiales une lettre pour connaître vos revenus. Si vos revenus ne dépassent pas 1740,15 EUR brut, remplissez ce document et renvoyez-le à votre caisse d'allocations familiales. Si depuis mai, vous n'avez pas reçu ce courrier et que vous pensez remplir les conditions en tant que parent isolé aux revenus limités, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales.

Info-Sourds de Bruxelles - Service Social

Tel : 02/644.68.84

Fax : 02/644.69.00

GSM (pour SMS) : 0498/43.43.34

Mail : sisb@infosourds.be



Du côté de l'emploi

Muriel BRUNNEVAL, Muriel PREVOT, Pascale VAN DER BELEN

Année européenne de l'égalité des chances pour tous !

L'année 2007 a été proclamée "Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous" par l'Union européenne. Celle-ci se base sur la lutte contre les discriminations basées sur l'handicap, l'âge, l'origine, le sexe, les convictions religieuses ou philosophique et l'orientation sexuelle. En Belgique, l'organisation de cette "Année européenne" est une collaboration entre les entités fédérées (instances fédérales, régionales et communautaires); toutes les initiatives centrées sur ce projet sont coordonnées par le Centre d'Égalité des Chances.

Avec le soutien de



OFFICE RÉGIONAL
BRUXELLOIS
DE L'EMPLOI



Avec le soutien du
FONDS SOCIAL
EUROPÉEN

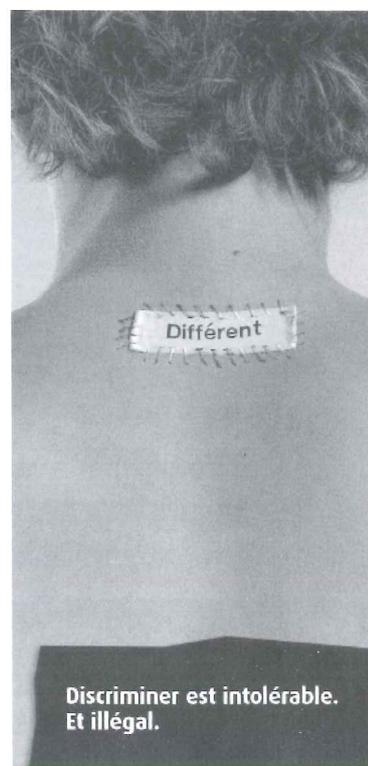
Dans le cadre de cette "Année européenne", une campagne de communication grand public est lancée à partir de ce 1^{er} juin 2007 à l'initiative du gouvernement fédéral et de son ministre de l'Égalité des chances. Elle est par ailleurs cofinancée par l'Union européenne. Des affiches, des folders et un spot TV constituent l'axe central de cette campagne. Nous vous invitons à visiter les sites suivants: www.egalite.cfwb.be, www.egalite2007.be et www.diversite.be

aussi si le fait d'engager une personne handicapée ne va pas porter préjudice à l'image de l'entreprise.

Ces questions sont légitimes et prouvent bien que l'information ne passe pas; qu'il y a encore un travail de terrain à accomplir pour démystifier la surdité. La surdité est un handicap invisible!

La réalité du terrain ne nous permet d'approfondir ces différentes questions avec les employeurs par manque de temps de ceux-ci mais aussi par manque de professionnels de la surdité. Les moyens mis à notre disposition ne sont pas suffisants!

Nous espérons que cette campagne de sensibilisation modifiera les représentations que les employeurs peuvent avoir quant à la mise à l'emploi de personnes "différentes".



Discriminer est intolérable.
Et illégal.

Qu'en est-il de la "différence" - en ce qui nous concerne "la surdité" - face à l'emploi ?

Encore à l'heure actuelle, lors de nos contacts avec les employeurs, nous ressentons un frein dû à un manque de connaissance de la surdité.

Les employeurs sont inquiets et réticents quand il s'agit d'engager une personne sourde; de manière générale ils ne remettent en cause les compétences de la personne mais le quotidien fait peur.

Les questions qui nous sont formulées tournent autour du mode de fonctionnement à savoir la communication avec les collègues, avec la clientèle. Comment faire pour qu'une réunion se déroule pour le mieux ? Faut-il envisager une assurance spéciale parce qu'on engage une personne handicapée. Mais

Publicité

Institut Alexandre HERLIN

Enseignement spécialisé de type 7

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL: Maternel-Primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE: Technique-Professionnel

INTERNAT

*Suivi paramédical (logopèdes, kinésithérapeutes) et médical (médecins, infirmière, puéricultrice)
Service psycho-social, transports scolaires, cantine, activités parascolaires, classes de découvertes*

Rue de Dilbeek 1, 1082 Bruxelles (Berchem-Ste-Agathe)

Tel 02/465.59.60 Fax 02/465.06.87 E-Mail alexandre_herlin@belgacom.net

Si Usher m'était conté

Le vendredi 5 octobre 2007 à 20h aura lieu à la Maison des Sourds, une exceptionnelle conférence sur le **syndrome d'Usher**.

Cette conférence sera donnée par **Madame Rivalin** (sourde usher), Présidente de l'association française "**les signes bleus**" (www.lessignesbleus.asso.fr) et Monsieur **Arnaud Balard**, artiste plasticien (sourd usher).

Mais Usher, vous avez dit Usher? Mais qu'est ce donc?

C'est une association de la surdité et la cécité qui forme un double handicap unique avec de nombreuses conséquences importantes dans la vie d'une personne concernée.



Car, en effet, être sourd et malvoyant entraîne un effort constant de communication et d'intégration de tous les instants, une vigilance éprouvante pour ne pas se laisser enfermer dans l'intérieur de soi.

Mais pour garder une ouverture vers l'extérieur, l'entourage est primordial et indispensable pour celui qui n'entend pas et ne voit que peu ou pas.

C'est pourquoi venir à cette conférence, c'est s'ouvrir à l'autre dans le cadre de son travail professionnel ou familial ou amical.

Le temps prend une autre dimension, dès lors que l'on se met

à communiquer avec quelqu'un qui est sourd et malvoyant.

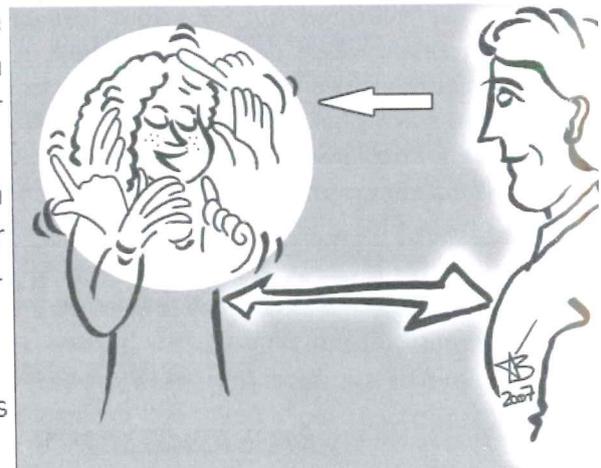
Ce temps dont on ne dispose pas toujours dans notre société, est vital pour celui qui, même avec de nombreux efforts extraordinaires, ne peut pas, sans l'aide d'autrui, avoir accès à l'extérieur aisément.

De fait, avoir un minimum d'astuces pour savoir communiquer avec une personne sourde et malvoyante, c'est anticiper et freiner l'exclusion, la détresse et la solitude qui en résulte.

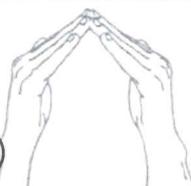
Un peu comme si vous pratiquiez le secourisme, cela ne veut pas dire que vous seriez obligatoirement confronté à la détresse un jour, mais **au cas où**, vous sauriez offrir cette chance.

Avoir un bagage de savoir-être et savoir faire face à un sourd malvoyant, c'est pour qu' **au cas où**, ne pas avoir de regrets et pouvoir offrir une chance d'échange nouvelle.

Alors, **au cas où**, venez nous voir et nous vous conterons.



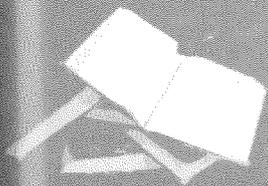
Portes ouvertes à 18h : accueil + buffet froid



Adresse:

Maison des Sourds
38 rue Saxe-Cobourg à 1210 Bruxelles
www.maisondessourds.be

FAS
FEDERATION FRANCOPHONE
DES SOURDS DE BELGIQUE



Le monde merveilleux d'Arthur

Sur la scène du neuvième art, un album se fait une petite place au soleil. Des mots et des mains revisite la surdité, celle-ci vécue au travers les yeux d'un gamin. Une bonne poignée d'optimisme, de chaleur et de tendresse cette bande dessinée pour les enfants de 0 à 99 ans.

Sur son T-Shirt jaune est inscrit " @ " comme Arthur, car c'est le prénom de notre petit bout de chou de 6 ans. Ses appareils auditifs ne lui étant d'aucune utilité, ses grands yeux bleus observent avec émerveillement le monde, les jeux et les copains (il a même un super copain, Jules). " Moi, je ne sais pas ce que c'est d'entendre. Et ça ne me rend pas triste " pense-t-il. Il le prouve haut et fort par son entrain de bon enfant (c'est le cas de dire), sa bonhomie et son dynamisme communicatif. Un vrai rayon de soleil.

Cette bande dessinée est vraiment remarquable tant par son scénario que par son graphisme. Le style manga (surtout avec ces cheveux mauves, roses, bleus, vert turquoise...) revisitée à la sauce franco-belge permet d'accentuer les expressions, attitudes et facéties des enfants dans ce qu'ils ont de plus craquant et humoristique. Bref, on tombe sous le charme de notre petit Arthur, cet enfant qui possède un bel aplomb, parce que les autres prennent en compte sa différence et lui font confiance. L'enfance devient alors un moment merveilleux à vivre. C'est une des leçons radieuses qui se détache de ces cases aux couleurs estivales.



Des mots dans les mains
Scénario : Gourdon,
Bénédicte
Dessin : Fouchier, Malika
Couleurs : Le Gohan
Editeur : Delcourt
Nombre de pages : 28

Th.B.



Echos

VeeSee TV

La première télévision internet en langue des signes britannique (B.S.L) vient de voir le jour : VeeSee diffuse 24h/24 des programmes accessibles aux télé-spectateurs sourds et malentendants. Le contenu, principalement "communautaire", devrait s'enrichir progressivement au fil des mois grâce aux internautes. (Source : B.B.C)

<http://www.veeseetv.com>

Grande-Bretagne - Interprétation à distance

Brigitte François vient de décrocher à Berlin le prix de femme européenne innovatrice en technologie de l'information et de la communication. Ce prix lui a

été accordé dans le cadre de son travail avec le premier centre européen d'appel vidéo téléphonique (SignVideo) procurant un service instantané d'interprétation en langue des signes.

La cérémonie s'est déroulée à l'hôtel Kempinski le 16 juin dernier. Sur les 35 finalistes, son projet a capté l'attention des juges par son côté innovateur dans la mise en place d'un service qui permet d'accéder facilement à des interprètes hautement qualifiés. Sa persévérance et son professionnalisme ont de ce fait été reconnus.

Brigitte a fondé Significan't en 2003, l'année suivante elle a recruté Jeff McWhinney à l'époque directeur de la British Deaf Association. Ensemble ils ont mis sur pied le "SignVideo Contact Centre" à Londres. Cette consécration officielle vient les encourager dans leurs aspirations.

www.euwiin.com

enquiries@signvideo.co.uk

Annonces Courrier

Voir et Conduire

Préparation à l'examen théorique du permis de conduire B (voiture)

Nombre limité de participants

La prochaine session aura lieu aux dates suivantes (5 samedis) :

- samedi 29 septembre 2007
- samedi 6 octobre 2007
- samedi 13 octobre 2007
- samedi 20 octobre 2007
- samedi 27 octobre 2007

DE 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

Où : Avenue du Prince Héritier 214/216 - 1200 Bruxelles

Prix : 100 euros pour 25 heures de cours

Condition : obligation de participer aux 5 journées de cours

Infos : R. et L. Cerise - Avenue Oscar Jespers, 5 - 1200 Bruxelles

Tél. : 02 772 07 17

Cours de langue des signes

Au Centre Socio-Culturel des Sourds - Foyer des Sourds et Malentendants

Du jeudi 4 octobre 2007 au jeudi 20 juin 2007.

Niveaux : 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Prix : 150 euros

Tél. Fax : 02 762 03 50

Par le Service EURIDIS (De Parthages - Participation pour personnes handicapées à la société)

De septembre 2007 à mai 2008

Endroits déterminés selon le nombre de demandeurs et selon leur lieu d'habitation.

3 modules - 21 soirées de 1h30 - 32 heures par module.

Séance d'info : lundi 17 septembre 2007 à 17h30 à Parthages, rue de la Poterie 20/9, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 527 30 40

Fax : 02 527 33 45

Télé - Information

Vous désirez faire connaître vos activités, vos produits, vos services ? Info-Sourds de Bruxelles peut vous y aider en vous proposant d'insérer un message publicitaire sur l'écran placé dans la salle d'attente commune à Info-Sourds de Bruxelles et à la FFSB. Vos messages seront ainsi directement accessibles à un large public concerné par la surdité. Tarif mensuel : 15 euros. Informations : direction@infosourds.be

Emploi

Info-Sourds de Bruxelles recherche une personne sourde ou malentendante, diplômée en restauration - ou présentent une expérience confirmée dans ce domaine - pour collaborer au développement d'un projet HORECA.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Pascale VAN DER BELEN (direction@infosourds.be) ou Agnès DEJARDIN (agnes.dejardin@infosourds.be).

Le Centre Socio-Culturel des Sourds recherche deux professeurs en langue des signes pour les élèves de 1^{re} et 2^e années.

Infos : Madame Michèle BROUWET, Rue de la Charrette 15, 1200 Bruxelles

Fax : 02 762 03 50

E-mail : cscs@skynet.be

Carte Membre de la FFSB

FFSB

2006

Malentendant ou Sourd



Nom : ADNET

Prénom : Thierry

N° FXXXXX

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

Avec la Carte Membre, vous soutenez la défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrages à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en langue des signes, de nouveaux moyens de communication...).

Cette carte vous donne droit à:

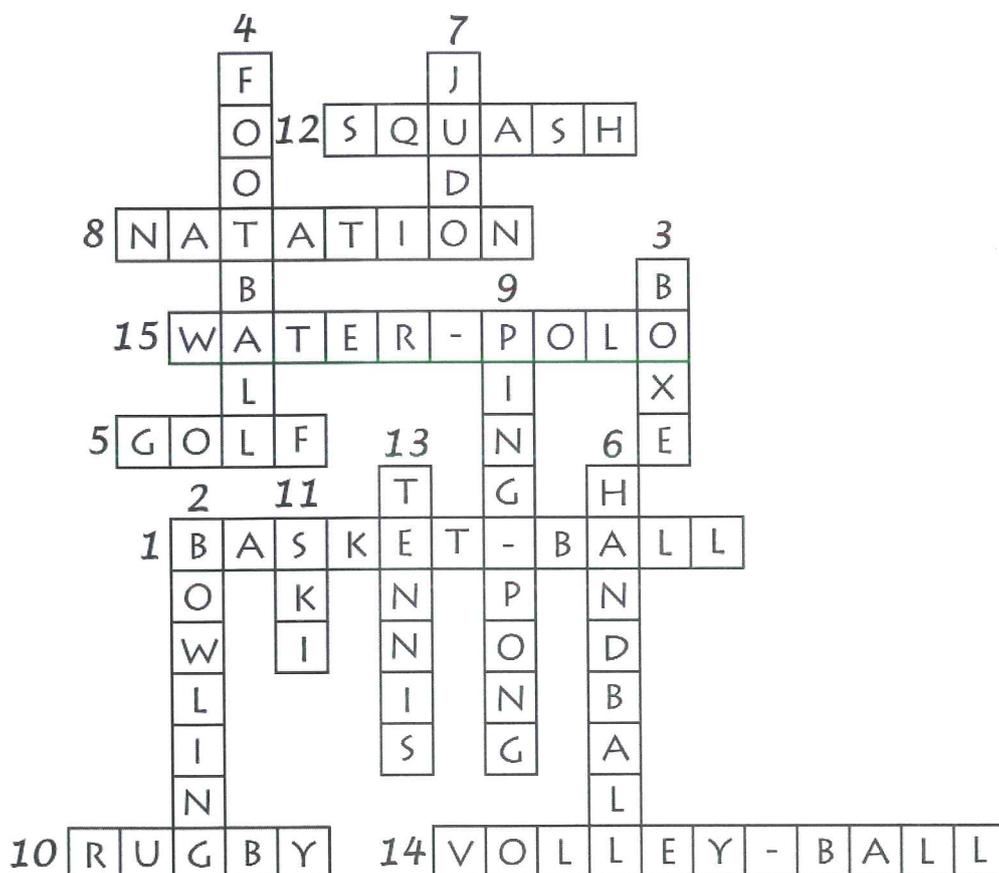
- La location gratuite sur les livres, vidéos,... du CIDS
- [Nouveau] Pour les jeunes: accès aux Chatiers/Echanges de sensorial Handicap coopération

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry ADNET .

Fax: 02/644.68.44 - Courriel: animateur@ffsb.be

Sur notre site: www.ffsb.be/carte_membre.htm

Solution des mots croisés n°76



FFSB

JOURNÉE M O N D I A L E D E S S O U R D S



Société royale
Silencieuse Mons
Boraine



Journée Mondiale des Sourds

22 septembre 2007

Mons

Programme :

- 10h00 : Ouverture de la 14^e Journée Mondiale des Sourds (stands et activités divers).
- 13h30 : Rassemblement pour le cortège
- 14h00 : Départ du Cortège en Gants Blancs.

Salle du Waux-Hall
Avenue Reine Astrid
à Mons

Entrée Gratuite

Info : www.ffsb.be

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

Tél. 02/644.69.01 - Fax : 02/644.68.44 - Email : infos@ffsb.be - www.ffsb.be

